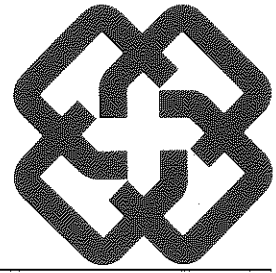

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Sekretariat/Secrétariat
Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern, Telefon 031 - 46 83 13



RAPPORT ANNUEL

1987

1. Introduction

Comme il se doit pour une entreprise officielle et d'utilité publique, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a fêté sans éclat, l'année passée, sa nonantième année d'existence.

L'histoire a ses ironies. Comme l'a souligné son premier secrétaire et chroniqueur, le chancelier d'Etat zuricois Albert Huber, la CDIP est issue, en 1897, "de la lutte pour une subvention fédérale à l'école primaire".

Ce n'est pas tant la Confédération qui demandait une loi-cadre pour le subventionnement des écoles obligatoires - elle s'était vu refuser, quelques années auparavant, un secrétaire fédéral aux affaires scolaires - mais bien l'Association suisse des enseignants. Afin de contrer l'initiative de cet organisme de tendance assez centralisatrice, le responsable de l'instruction publique zuricoise, M. Grob, invita tous les directeurs cantonaux à une réunion (MM. Grob et Huber s'étaient entre temps rendus à Lucerne afin de s'assurer de l'appui du chef de l'instruction publique du Canton directeur ["Vorort"] de tendance conservatrice. Ainsi la CDIP doit son existence à une réconciliation des tendances radicales et conservatrices dans l'épineux domaine de la politique scolaire).

La première réunion a eu lieu le 24 février 1897 dans la salle du Grand Conseil de Lucerne. Après trois nouvelles séances dans le courant de l'année 1897, la Conférence a mis au point un projet de "Loi concernant le subventionnement fédéral de l'école primaire". Elle déclara également "que les Directeurs de l'instruction publique souhaitaient se rencontrer chaque année afin de délibérer des problèmes généraux liés à l'école et à l'instruction". L'année suivante, la Conférence se dotait de statuts et nommait ses organes dirigeants.

La subvention de la Confédération, moteur politique de la démarche, a été supprimée récemment, après quelques années d'existence dans l'indifférence générale. La CDIP a, par contre, maintenu son cap et s'est affirmée, au cours des dernières décennies, comme l'instrument indispensable d'une approche tout à la fois globale et fédéraliste de la politique éducationnelle sur le plan suisse.

Les cantons ont gardé leurs prérogatives en matière de responsabilités. La Conférence et ses organes favorisent toutefois un échange intensif d'idées et d'informations de portée nationale, tant sur le plan pédagogique que politique, offrent des possibilités de collaboration et sont à même de fournir des prestations importantes.

Le rapport sur la nonantième année en témoigne. D'importantes décisions sont tombées en 1987 et toute une série de projets d'avenir ont été entrepris.

Moritz Arnet
Secrétaire général

2. Organes directeurs

2.1 COMPOSITION ET ACTIVITES

2.1.1 ASSEMBLEE PLENIERE

En 1987, quatre mutations ont eu lieu. Les nouveaux membres de la Conférence sont les suivants:

Madame Brigitte Mürner-Gilli, Lucerne, en remplacement de M. Walter Gut

Monsieur Hans Fünfschilling, Bâle-Campagne, en remplacement de M. Paul Jenni

Monsieur Joachim Caluori, Grisons, en remplacement de M. Otto Largiadèr

Monsieur Gaston Brahier, Jura, en remplacement de M. Roger Jardin.

La Conférence a tenu trois assemblées plénières.

Lors de la *séance du 12 mars 1987* à Berne, d'importantes décisions ont été prises quant à la coordination en matière de plans d'études, soit en ce qui concerne les priorités, soit le degré de concrétisation: "points de rencontre" au niveau des écoles obligatoires, plans d'études cadres au niveau de l'enseignement secondaire II. La CDIP a également approuvé l'avant-projet "Formation dans la Suisse de demain" ("Bildung in der Schweiz von morgen - BICHMO"). D'autres thèmes étaient: les thèses en vue d'une harmonisation du régime des bourses, la législation sur les droits d'auteur, l'exposition nationale CH 91 et le futur financement des écoles d'études sociales.

Le 11 juin, la séance de travail de la CDIP - au siège de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle à Zollikofen, était suivie de la désormais traditionnelle réunion commune avec les chefs des départements cantonaux de l'économie publique responsables de la formation professionnelle. La CDIP a approuvé les rapports annuels et les comptes de l'année précédente et les budgets pour 1988. Elle a pris acte du programme d'activités à moyen terme du Comité, elle a adopté, après plusieurs remaniements, les thèses relatives aux bourses d'études, et elle a chargé le Comité de mener des négociations relatives aux redevances dans le domaine des droits d'auteur. Le thème principal de la journée était cependant l'adoption des "Directives pour la reconnaissance des diplômes d'écoles du degré diplôme EDD". La CDIP/CDEP a donné le coup d'envoi pour le projet "Traitement électronique des données en orientation professionnelle" et s'est enquis de l'état de l'enseignement informatique, de la gymnastique aux écoles professionnelles et des écolages perçus pour les apprentis domiciliés dans d'autres cantons.

Bâle-Ville a accueilli la CDIP pour son assemblée annuelle ordinaire les 29 et 30 octobre. La Conférence a entendu des exposés sur les besoins en professeurs de gymnase, sur les plans d'études cadres pour les gymnases (travaux en cours) ainsi que sur l'état d'avancement du nouvel atlas mondial suisse. En acceptant les projets "Perfectionnement des enseignants" et "Panorama" (portraits audiovisuels des communes élaborés par les écoles), elle a donné le feu vert pour d'importants travaux.

La CDIP a pris acte avec grande satisfaction que les cantons de Thurgovie et de Bâle-Ville ont signé le Concordat sur la coordination scolaire.

2. Organes directeurs

2.1.2 COMITE

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Comité en 1987.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises (27 février, 15 mai, 4 septembre et 29 octobre). Il a invité à sa séance du 27 février, à laquelle participaient les présidents des conférences régionales, M. Flavio Cotti, Conseiller fédéral, et les directeurs de l'Office fédéral de l'éducation et de la science et de l'Office fédéral de la culture. Un échange de vue fructueux a eu lieu sur des problèmes communs.

Le Comité s'est notamment occupé des questions suivantes (outre les objets soumis à l'assemblée plénière):

- Nomination de la nouvelle commission "Accord intercantonal sur la participation au financement des universités"
- Nomination de la commission EDD
- Institution du groupe de travail ad hoc "Universités privées en Suisse"
- Institution de la commission de surveillance "Traitement électronique des données en OP"
- Prises de position, respectivement discussion sur des projets de loi ou d'ordonnance fédérales (droits d'auteur, LAU, gymnastique et sport, subventions, bourses d'études, droits d'asile)
- Statistique des enseignants suisses
- OCDE, examen de la politique nationale d'éducation. Participation de la Suisse
- Conférence des ministres européens de l'éducation
- Sommet de la francophonie
- Engagement de la CDIP dans le domaine de l'éducation à l'environnement
- Les relations de la CDIP avec la Fédération suisse pour l'éducation des adultes

2.1.3 SECRETARIAT GENERAL

Plusieurs mutations sont à signaler: M. Pierre Luisoni a été nommé délégué aux relations internationales. L'expérience a en effet montré l'importance que revêtent, pour notre Conférence, les contacts entretenus avec les organisations internationales et la collaboration active poursuivie avec les offices fédéraux concernés. A la fin de 1987, M. Werner Heller a repris du service auprès du canton de Zurich, après une longue et fructueuse activité au sein de la CDIP. Chargé tout d'abord à temps partiel du programme mathématique dès 1972, il a ensuite été responsable du projet SIPRI ainsi que du secteur "scolarité obligatoire", à plein temps, dès 1984. Pour le remplacer, le Comité a nommé M. Urs Kramer, ancien chef du service de l'enseignement de la DIP du canton de Berne; M. Kramer remplira en outre la nouvelle fonction de suppléant du secrétaire général. Deux autres collaborateurs à mi-temps ont également quitté le secrétariat: Mme Caty Laubscher (projet L2) et M. Antonio Palmieri (projet informatique). Nous les remercions sincèrement de leur précieuse collaboration. M. Fritz Wüthrich, de Thoune, est le nouveau responsable des secteurs "Mathématique" et "Informatique".

2. Organes directeurs

Le Secrétariat général assure, à l'heure actuelle, presque la totalité des travaux administratifs de ses organes, permanents ou non. A côté des conférences spécialisées traditionnelles suisses (Forum pédagogique, Conférence des secrétaires DIP, Forum mathématique, Forum L2) il a dû fournir un effort particulier pour organiser la rencontre SSR/CDIP du 15 octobre sur les dialectes alémaniques et le bon allemand (Lenzburg) ainsi que le séminaire de l'OCDE/CERI sur la stimulation des processus d'apprentissage à la charnière de l'école et de la vie active (Lucerne). Enfin, à la suite d'une réunion des secrétaires des DIP, le Secrétariat a invité à une rencontre les responsables cantonaux chargés de la campagne SIDA dans les écoles.

D'importantes études ont été publiées dans nos nouvelles collections. Signalons en particulier le volume 2 de la collection "Etudes et rapports" consacré à la situation linguistique en Suisse qui réunit pour la première fois les recommandations officielles de la CDIP relatives à la Langue 2. Les éditions française et allemande sont sorties de presse en 1987; l'édition italienne - une innovation réjouissante - paraîtra dans le premier trimestre de 1988.

Le nouveau logo de la CDIP et la nouvelle présentation de nos publications ont trouvé un écho favorable. Le lecteur pressé n'aura peut-être pas remarqué que la dénomination de notre Conférence figure à présent en 4 langues sur les en-tête en témoignage respectueux à la population romanche et au canton des Grisons.

Nous avons de nouveau attaché une attention particulière à nos services de presse. Grâce à des préavis réguliers, nous avons atteint une bonne diffusion dans les médias, notamment des communiqués concernant la Conférence des ministres européens de l'éducation, les négociations avec les autorités yougoslaves et turques sur la scolarisation de leurs enfants en Suisse, la rencontre SSR/CDIP sur les dialectes et le bon allemand, le séminaire CERI et le Forum L2.

2. Organes directeurs

2.2 TROIS ASPECTS DE L'ACTIVITE DE LA CDIP

2.2.1 RELATIONS AVEC LA CONFEDERATION

Les relations entre la CDIP et la Confédération ont présenté un caractère bipolaire: un pôle positif, caractérisé par une active collaboration et un pôle négatif constitué par la limitation des compétences légales et politiques.

La collaboration avec la Confédération n'a pas eu lieu uniquement dans le cadre des deux *institutions communes*, à savoir le CESDOC de Genève et le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation de Aarau ou du Centre de perfectionnement de Lucerne, co-financé par la Confédération ou enfin du Secrétariat suisse de pédagogie curative de Lucerne (sans oublier le Centre régional IRDP de Neuchâtel); les contacts et la collaboration ont été permanents, à tous les niveaux.

Sur le *plan politique*, on peut constater avec satisfaction que les relations avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur ont été empreintes de compréhension et d'ouverture. Les responsables de la CDIP prennent régulièrement part aux séances de coordination pour les questions de politique de l'éducation et de la science présidées par le Conseiller fédéral F. Cotti. Entre-temps, le chef du Département de l'intérieur a pris part à un entretien avec le Comité de la CDIP et a participé à son assemblée annuelle à Bâle. La révision de la loi sur l'aide aux universités a fait l'objet de contacts ponctuels. De nombreux contacts ont également eu lieu dans des *domaines plus spécifiques*: avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science (bourses, affaires internationales, informatique, maturité), avec l'OFIAMT (formation et orientation professionnelles), avec l'Office fédéral des assurances sociales (classes spéciales, délimitations AI/école publique), avec l'Office fédéral de la culture (promotion de la culture, écoles suisses à l'étranger), avec l'Office fédéral de la statistique (statistiques scolaires) et enfin avec la Direction des organisations internationales (affaires internationales). Mentionnons également que l'OFIAMT a participé à l'organisation et au financement du Forum L2 de cette année (coordination entre écoles publiques et écoles professionnelles commerciales), au séminaire OCDE/CERI (stimulation des processus d'apprentissage) et enfin au projet "L'informatique dans le cadre de l'orientation professionnelle". L'OFES a également apporté son soutien et son appui financier au séminaire international organisé par le groupe de travail CDIP sur le thème de la réforme de l'orthographe allemande; il a aussi pris part à l'étude commune relative aux problèmes de la maturité et à l'octroi de bourses.

En matière de *législation fédérale*, des solutions satisfaisantes ont pu être trouvées pour les écoles suisses à l'étranger (loi fédérale du 9.10.87), pour le subventionnement des bourses (modification de l'ordonnance du 9.9.87), pour les bourses allouées aux réfugiés (ordonnance du 25.11.87) ainsi que dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'aide aux universités. S'agissant des travaux préparatoires pour une nouvelle loi sur les droits d'auteurs, nous renvoyons le lecteur au point 3.2.7 du présent rapport.

La CDIP est cependant moins satisfaite de l'évolution des pourparlers visant à définir les dispositions d'application de la loi fédérale sur la gymnastique et le sport. La distribution des tâches et des compressions budgétaires sont à l'origine d'une diminution sensible de l'engagement

2. Organes directeurs

financier de la Confédération. Le fait que le Conseil fédéral continue, sans qu'une disposition légale lui en donne expressément le pouvoir, à fixer de manière précise le nombre de leçons de gymnastique et à définir la formation d'un professeur de gymnastique dans ses moindres détails est contraire aux principes mêmes de cette répartition des tâches. L'opportunité reconnue de ces réglementations n'enlève rien à cette critique. Mais si la CDIP soutient l'idée d'une dotation horaire importante pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique, elle est en revanche d'avis qu'il appartient aux cantons d'en fixer la réglementation.

2.2.2 OÙ VA L'ÉCOLE ?

En approuvant le projet "La formation dans la Suisse de demain", la CDIP a, même si elle l'a fait avec une certaine réticence, donné son feu vert pour une étude prospective des exigences futures de l'école en Suisse. Les expériences faites dans le cadre d'études prospectives antérieures, dont le 3ème rapport du Conseil suisse de la science, justifient certes cette réserve. Mais d'autre part, l'évolution de la société et de la technologie est telle que le système de formation ne saurait échapper à la planification.

En sa qualité de responsable du projet, la Commission pédagogique va s'efforcer d'en tirer des conclusions concrètes, en harmonie avec la pratique. Ce faisant, il ne pourra être question que des seuls secteurs internes de l'école mais il s'agira aussi de se demander dans quelle mesure l'ensemble de notre système de formation peu rationnel car né des circonstances pourra être rendu plus cohérent et plus lisible.

Dans cet ordre d'idées, il convient aussi de tenter une analyse systématique du *perfectionnement des enseignants*. Depuis deux ans, c'était donc bien avant la banalisation du thème, le rôle prépondérant de la formation pédagogique continue est reconnu. Les échanges d'informations institués entre les cantons et les associations d'enseignants concernés apporteront sans aucun doute l'impulsion nécessaire à une restructuration de ce secteur de la formation.

2.2.3 NAISSANCE D'UN NOUVEAU TYPE D'ÉCOLE: L'ÉCOLE DU DEGRÉ DIPLOME

La Suisse a longtemps tergiversé avant de trouver une solution intermédiaire entre la formation par apprentissage qui développe des compétences professionnelles pratiques, et la filière gymnasiale basée presque exclusivement sur un enseignement théorique. Seules les villes les plus importantes ainsi que des institutions privées offraient, en dehors du gymnase, des écoles de culture générale.

L'adoption des "*Directives pour la reconnaissance des diplômes d'écoles du degré diplôme*" du 11.6.1987 a constitué un jalon important après dix-neuf années de négociations sur le plan intercantonal.

Ce résultat est remarquable pour trois raisons principales:

Premièrement, il est le fruit d'une *collaboration* exemplaire entre les organes concernés de la CDIP et les représentants des directeurs, enseignants et futurs employeurs des élèves. Cette collaboration s'est vérifiée dans trois

2. Organes directeurs

groupes de travail successifs - les commissions "Stadelmann", "Blanc" et "Guntern" - et a largement contribué à la qualité des résultats obtenus.

Deuxièmement, on peut constater avec satisfaction que, pour la première fois en Suisse, un *nouveau type d'école a pu être créé*, à partir d'objectifs définis à l'échelon national et d'un échange d'informations permanent.

Troisièmement, la CDIP a pour la première fois pu assister à l'application à un important cas d'espèce des dispositions du concordat scolaire sur la reconnaissance des "diplômes obtenus par des formations équivalentes" (article 3, lettre e).

La procédure devra, dans un proche avenir, être étendue à une quarantaine d'établissements. Les travaux préliminaires entrepris depuis plusieurs années devraient assurer un déroulement sans faille de cette opération.

En conclusion, nous nous plaignons à rappeler que l'école du degré diplôme est issue du rapport prospectif "Enseignement secondaire de demain" (1972), ce qui tendrait à prouver qu'il est faux de prétendre que les rapports prospectifs ne servent à rien.

3. Les commissions

3.1 COMMISSIONS PERMANENTES

3.1.1 COMMISSION DES SECRETAIRES GENERAUX (CSG)

La CSG s'est réunie quatre fois (5 février, 9 avril, 25 juin et 12 octobre). Conformément à son mandat, elle s'est occupée de toutes les questions politiques et administratives importantes se posant à la Conférence et a examiné une série de demandes de subventions. Elle a institué un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier l'opportunité et les modalités de reconnaissance de la formation artistique libre offerte dans les Ecoles d'art visuel suisses; la Conférence des directeurs de ces écoles avait en effet adressé à la CDIP une demande dans ce sens.

Les 19 et 20 mars s'est tenue à Bulle la Conférence des secrétaires des DIP. Le point fort de leur rencontre a été la lutte contre le SIDA dans les écoles et le rôle des administrations scolaires.

3.1.2 COMMISSION PEDAGOGIQUE (CP)

Généralités

Dans l'exercice de son mandat, la Commission pédagogique est amenée à tenir compte de facteurs divers, parfois opposés.

- Coordination scolaire et rénovation pédagogique

La Commission pédagogique attache une très grande importance aux projets de coordination qui permettent en même temps de promouvoir un renouveau pédagogique. La coordination et l'amélioration de l'école sont donc étroitement liées (la réforme et la coordination de l'enseignement de la seconde langue nationale en fournissent un bon exemple). Pour les conduire harmonieusement de front, il est notamment important que la coordination ne conduise pas à l'immobilisme mais qu'elle puisse au contraire créer un terrain propice à des tournants nouveaux ou à des évolutions ultérieures.

- Statut de la commission d'experts

La Commission pédagogique de la CDIP soulève un problème qu'elle partage avec d'autres commissions d'experts. Sa fonction d'organe consultatif ne lui permet en effet ni d'imposer, ni d'assumer la responsabilité de ses décisions. Cette situation élargit considérablement l'éventail des solutions mais affaiblit la position de leurs auteurs. Les projets émanant de la Commission pédagogique exigent par conséquent un effort de communication particulier pour l'élaboration et la diffusion des résultats. Les canaux utilisés sont les réseaux de correspondants, des interviews sur le plan national, l'enquête écrite, les forums et diverses publications.

3. Les commissions

- Valeur et précision des résultats

Les prises de position de portée générale et de consensus courent souvent le danger de rester sans effet faute de caractère concret et surtout faute de refléter une volonté d'engagement réelle de leurs auteurs. S'il est relativement aisé de formuler, sur le papier, des propositions de fond à partir d'un vaste courant d'idées, des difficultés peuvent toutefois surgir dès qu'il s'agit de passer à leur concrétisation.

C'est la raison pour laquelle les projets de la Commission pédagogique ont été soumis à des consignes très strictes exigeant des résultats concrets et des prises de position précises. Mais une telle démarche prête aussi le flanc à la critique dans la mesure où il n'est dès lors plus possible de tenir compte des particularités des cantons, des types d'établissements scolaires et autres.

- Efficacité et acceptation

Le travail au sein d'une commission intercantonale débordant des frontières linguistiques, composée exclusivement de membres volontaires agissant à titre paraprofessionnel, exige un important investissement de temps, compte tenu de la multiplicité des thèmes à aborder. La sélection des membres d'un groupe de travail est déjà une tâche assez ardue, qui prend beaucoup de temps en raison des nombreuses conditions spécifiques à prendre en compte. De plus, le bilan de la situation dans les vingt-six cantons, qui précède généralement l'étude du projet, représente aussi un travail de longue haleine retardant d'autant le début des travaux. La somme des expériences réunies par la CDIP dans le cadre de ses projets a permis d'obtenir une amélioration sensible de l'efficacité en matière de conception et d'organisation, mais l'économie de temps ainsi obtenue est malheureusement minime.

- Contacts

Le dialogue est une approche requérant beaucoup de temps. Suite à la réduction des effectifs de la Commission pédagogique, les besoins en contacts avec l'extérieur se sont intensifiés. En dépit des efforts de chacun, le dialogue ne s'est pas établi dans la mesure souhaitée et nécessaire. La Commission pédagogique a toutefois eu l'occasion de rencontrer divers animateurs de projets et de commissions, le responsable d'un service cantonal de recherche pédagogique et celui du secrétariat suisse de pédagogie curative, des représentants du Forum des Parents ainsi que de la CASE. Il importe que chaque membre de la Commission pédagogique intensifie ses efforts pour assurer un rôle actif d'agent de liaison au profit de l'ensemble de la commission.

- Les questions de fond

Ces questions ont souvent, au sein de la Commission pédagogique comme ailleurs, été reportées au profit de problèmes ponctuels plus urgents. Il est pourtant essentiel, si l'on veut éviter des prises de position contradictoires sur les autres problèmes, qu'une commission aussi hétérogène puisse se prononcer sur les questions de fond. La Commission pédagogique a donc préparé, à titre interne, deux documents portant sur des questions de fond et les a soumis au Comité de la CDIP pour approbation. Ainsi, un *"glossaire pour la coordination scolaire"* a été élaboré à la demande du Comité de la CDIP. Ce document tend à

3. Les commissions

mettre un peu d'ordre dans le chaos terminologique actuel. Par ailleurs, la Commission pédagogique a élaboré des perspectives prévisionnelles, idées directrices pour orienter l'ensemble de ses travaux au cours des prochaines années. Ce document facilitera la définition des priorités dans le cadre de la planification ainsi que l'appréciation des résultats.

- Mutations

Ont quitté la Commission pédagogique au cours de l'année écoulée: MM. Moritz Arnet (collaboration à la phase de démarrage), Urs Kramer, Peter Lutz, Anton Strittmatter ainsi que Werner Heller. La Commission pédagogique tient à les remercier vivement de leur précieuse collaboration. On été nommés au sein de la Commission pédagogique: MM. Charles Borel, Felix Oggenfuss et Hans Stricker.

Domaines d'activités

1. Groupe Langue 2

D'importantes décisions dans le cadre du projet Langue 2 sont tombées dans différents cantons suisses-alsémaniques: toutes n'ont malheureusement pas été positives. De plus, des décisions prises dans plusieurs cantons ont été remises en question. La Landsgemeinde du Canton de Glaris a été appelée à se prononcer sur la décision du Conseil d'Etat concernant l'introduction précoce du français à l'école primaire. Cette décision a été approuvée à une confortable majorité de sorte que les travaux peuvent aller de l'avant dans ce canton Il en est de même en Appenzell-Rhodes Extérieures, suite à la décision du printemps 1987. Dans les cantons de Zurich et de St-Gall, des initiatives populaires ont abouti demandant que le problème, qui a pourtant déjà fait l'objet d'une décision légalement valable, soit reconsidéré et soumis au peuple. Une initiative populaire a également été lancée dans le canton de Thurgovie où aucune décision n'a encore été prise. Des consultations sont prévues en 1988 dans ces trois cantons. Mais dans ces cas également, le projet va malgré tout de l'avant: le canton de Thurgovie entreprend ou poursuit les travaux préparatoires, Zurich organise le perfectionnement des enseignants en exercice et mène une vaste campagne d'information, St-Gall applique les décisions du Conseil d'Etat (formation des enseignants en vue de l'enseignement du français et création de nouvelles classes primaires qui comprendront cet enseignement); les questions encore en suspens (telle celle de l'enseignement des langues vivantes dans les classes spéciales) sont à l'étude. Les autorités des cantons de Bâle-Campagne et Schaffhouse ont refusé l'introduction précoce de l'enseignement du français. Mais les portes ne sont pas tout-à-fait fermées: Bâle-Campagne attend la décision zurichoise et à Schaffhouse, le problème est toujours à l'étude. Le canton de Lucerne a procédé à une vaste consultation; la décision sera préparée conformément à la procédure régionale définie en 1986. Il en va de même pour les autres cantons de la Suisse centrale.

Durant la période concernée, le Groupe s'est essentiellement occupé des quatre dossiers suivants:

3. Les commissions

Le deuxième volume de la collection "Etudes et rapports", l'ouvrage LA SUISSE - UN DEFI (en allemand HERAUSFORDERUNG SCHWEIZ, en italien LA SVIZZERA - UNA SFIDA) a été achevé et est sortie de presse en 1987. Il s'agit de la première publication de la CDIP paraissant dans les trois langues officielles. Indépendamment des recommandations de la CDIP de 1975 jusqu'à 1986, cet ouvrage contient des réflexions prospectives relatives au développement futur de l'enseignement des langues officielles. Il appartiendra au groupe de veiller à ce que les idées émises soient approfondies dans le courant des prochaines années.

En novembre 1987 s'est tenu à Montreux le 5e FORUM SUISSE LANGUE 2 organisé conjointement par la CDIP et le Service de la formation professionnelle de l'OFIAMT. Environ 140 enseignants et spécialistes concernés provenant des secteurs secondaire I et de la formation professionnelle ont pris part à cette manifestation. Le FORUM avait pour thème le passage de l'école secondaire à l'école professionnelle commerciale, c'est à dire l'examen des conséquences de la mise en application des nouveaux documents de référence en la matière (Règlement et Programme-cadre d'enseignement de l'OFIAMT, Points de rencontre de la CDIP). Il est prévu de traiter, dans le cadre d'un futur forum, les problèmes liés à la transition entre l'école secondaire I et l'école secondaire II afin que les points de rencontre puissent trouver à s'y appliquer.

Dans le cadre du projet partiel "CLASSES A DEGRES MULTIPLES", les travaux de terrain sont terminés. Le rapport de l'expert désigné, un enseignant de classe à degrés multiples tessinois, a été déposé. Il contient de précieuses informations pour l'organisation de l'enseignement des langues dans les classes à degrés multiples.

Un futur projet partiel CARTE DU PAYS permettra de recenser la situation actuelle de l'enseignement en Langue 2 et de définir les perspectives de développement et les objectifs généraux du projet global. Le groupe a étudié les données de base de ce projet partiel qui devra être réalisé en 1988.

2. Groupe "Mathématique"

Les travaux ont pu se poursuivre au rythme de croisière qui a également marqué l'évolution dans le domaine mathématique. Le groupe de travail met l'accent sur les échanges intercantonaux et interdegrés, avec les plus heureux effets sur la coordination et le perfectionnement. Il s'agit - et ce sera l'objectif fixé pour les années à venir - de rechercher et de développer des formules de modulation pédagogique pouvant être concrétisées dans le cadre normal d'une classe par des enseignants généralistes.

3. Groupe "Formation des enseignants"

Avec son nouveau mandat et dans sa nouvelle composition, le groupe représente aujourd'hui mieux les différents degrés scolaires et les régions du pays. Au terme de plusieurs années d'engagement hautement qualifié à la présidence du groupe, M. P. Gentinetta a passé le témoin à M. Hans Baderscher, nouveau président du groupe de travail.

3. Les commissions

Le sous-groupe "Perfectionnement des enseignants" s'est vu confronté à des critiques partiellement très vives au sujet du projet de mandat "*Perfectionnement des enseignants*" (Lehrerfortbildung LEFO). Le remaniement du mandat visait à simplifier le projet et à le dissocier en deux phases, étant entendu que la CDIP ne décidera de mettre en chantier le projet principal qu'après l'achèvement de l'avant-projet. La CDIP a donné le feu vert à ce dernier qui sera dirigé par M. Hansruedi Lanker, chef du service de perfectionnement des enseignants du canton de Berne. Les travaux démarreront au printemps 1988. On espère en effet profiter au maximum des expériences faites par les cantons lors de l'"année longue" (dernière année scolaire débutant au printemps dans 13 cantons). Des contacts ont été établis à cette fin avec les cantons romands qui ont vécu cette réorganisation de l'année scolaire il y a plus de 10 ans.

Le sous-groupe "*Deuxième cycle de l'enseignement secondaire*" (AGS II) a déposé son rapport sur la formation des maîtres de gymnase à la fin de 1987. Le volumineux document comprend aussi des réflexions fondamentales relatives à la formation des professeurs secondaires au carrefour des formations spécialisée et pédagogique. Le rapport sera débattu par le groupe de travail "Formation des enseignants" avant d'être soumis à la Conférence.

Le sous-groupe "didactique des disciplines" s'est attelé rapidement à sa tâche et a conduit à bon port l'enquête menée auprès des didacticiens sur leur formation. Le rapport final est attendu pour la fin de l'année 1988.

4. Groupe "Gymnase"

La CP a pris la relève de l'ancienne Commission de l'enseignement secondaire, supprimée en 1985. Entre-temps, le groupe "Programmes de maturité" a terminé ses travaux préliminaires pour le projet "plans d'études cadres" pour les écoles de maturité, de sorte que, dès 1988, toutes les activités du domaine secondaire vont se dérouler sous la responsabilité de la CP.

Rapport final du groupe "Programmes de maturité":

Ce groupe a conduit les travaux préparatifs qui aboutiront au projet définitif. En mars 1987 il a organisé le troisième et dernier séminaire de cette série à Interlaken, auquel ont collaboré les sociétés affiliées à la SSPES. La grille de structuration des futurs programmes ainsi que la procédure à suivre y ont été parachevées. Ce groupe présidé par M. Giovanni Zamboni, a déposé son mandat et publié son rapport de travail circonstancié le 11 novembre 1987.

Confirmation du mandat pour le projet "Plans d'études cadres pour les écoles de maturité" (PEC):

Et la SSPES et l'assemblée plénière de la CDIP (le 29.10.87) ont confirmé la décision du 28.10.82 de la CDIP selon laquelle des plans d'études cadres communs seront développés pour les écoles de maturité. Cette confirmation permet donc de continuer sous des auspices favorables l'oeuvre commencée par le groupe "programmes de maturité".

3. Les commissions

Constitution du groupe gymnase de la CP (AGYM):

Pour mener à bien le projet dans sa nouvelle phase, la CP a décidé, le 1er décembre 1987, d'instituer un groupe permanent chargé d'étudier les questions de l'enseignement gymnasial. La présidence est assurée par M. Roger Sauthier, recteur du Lycée-Collège la Planta, Sion.

Nouveau mandat pour le projet "Plans d'études cadres pour les écoles de maturité:

A partir de 1988, ce projet entre dans une phase où les travaux se feront en groupes constitués par disciplines et encadrés dans l'organisation générale. La CP a décidé, le 1.12.87, d'un mandat respectif qu'il a transmis à son groupe gymnase. Le nouveau mandat précise les modalités de travail et de coopération avec le CPS de Lucerne, la fonction des collaborateurs scientifiques et des groupes de validation. Il fixe par ailleurs les conditions politiques et pédagogiques à observer.

5. Groupe de travail "Informatique"

L'*informatique* en général constitue aujourd'hui l'un des points forts des activités de la CP. Il faut néanmoins veiller à ce que les multiples impulsions qu'elle donne à l'école n'aboutissent pas à une dynamique propre, échappant à tout contrôle. Partant, il est indispensable d'approfondir nos études et de les étendre à l'aspect pédagogique du problème. Le Forum Pédagogique de janvier 1988 sera d'ailleurs consacré à ce thème.

Afin de fournir au Conseil fédéral des éléments pour la réponse au "Postulat Gadiant", le groupe a élaboré un rapport intermédiaire intitulé "Etat de l'enseignement de l'informatique dans les cantons". Ce rapport est basé sur les résultats du Forum Informatique de 1986. L'essor rapide que connaît le domaine de l'informatique requiert une planification bien étudiée si l'on veut éviter d'être dépassé par les événements. Le groupe de travail prépare un tel programme à moyen terme qu'il soumettra à la Conférence probablement en 1989.

Les correspondants cantonaux pour l'informatique à l'école obligatoire et au secondaire II ont organisé des rencontres. A également eu lieu le 11ème Colloque sur l'informatique à l'école secondaire. Sont actuellement en voie d'élaboration des idées directrices et objectifs généraux pour définir le rôle de l'informatique dans la formation des enseignants. Ils serviront d'introduction commune à l'informatique dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants de tous degrés.

Le fascicule 6 de la collection "Dossier" est paru sous le titre "Cours d'initiation à l'informatique dans les écoles de maturité". Un manuel d'enseignement correspondant est en préparation et devrait paraître au printemps 1988. Enfin, on a pu mener à chef un projet partiel concernant l'appréciation et l'évaluation du travail des élèves.

6. Education à l'environnement

Le sujet a d'abord été mis en veilleuse par la CDIP. Sans doute pensait-on que l'environnement était d'abord une affaire d'adultes. Dans

3. Les commissions

beaucoup de cantons, l'éducation à l'environnement est néanmoins déjà entrée dans les plans d'études, ce qui nécessite un minimum de coopération entre les cantons. La CP n'a pour l'instant pas les moyens de déployer une activité plus intense dans ce domaine. Un petit groupe de travail a toutefois élaboré une étude sur la situation, dont les résultats seront présentés à la CP. En 1988, cette étude sera publiée après avoir été discutée lors des premières rencontres intercantionales sur l'éducation à l'environnement.

7. L'école dans la Suisse de demain (Bildung in der Schweiz von Morgen - BICHMO)

En mars 1987, la CDIP a accepté le principe d'une étude sur les développements possibles de l'école obligatoire, les divers types de la scolarité post-obligatoire, la formation des adultes et leur rôle respectif au sein du système éducatif.

Le Groupe de travail BICHMO, composé de membres de la Commission pédagogique et de représentants des milieux privés, a dès lors entrepris et terminé une recherche orientée dans deux directions:

- Une cinquantaine d'interviews auprès de personnes-clés de la formation, de l'économie et de la culture, destinées à mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'actuel système de formation.
- Une analyse de plus de cent ouvrages suisses et étrangers traitant du problème de la formation.

Ce travail de prospection sera complété par l'audition d'une vingtaine d'experts répartis en quatre groupes selon les régions et les langues.

L'analyse de toutes ces informations, présentée en un rapport d'avant-projet sous forme de thèses, est prévue pour fin 1988.

3.1.3 COSMA

La COSMA a tenu, durant l'année, *quatre séances plénières*, sous la houlette d'un nouveau président entré en fonction le 15 mars 1987.

Elle a examiné quatorze demandes de *subventionnement de productions* et en a retenu sept, pour un montant total de Fr. 69'000.--; sur les cinq demandes concernant des *cours ou des manifestations*, elle en a accepté trois, pour un montant de Fr. 23'000.--.

Même si tous les problèmes de communication et de fonctionnement de la commission n'ont pas été résolus, un important travail de réflexion a été poursuivi, tant en sous-commission qu'en séance plénière. Il a abouti, entre autres, à une redéfinition précise de la *politique de subventionnement* des productions et le même travail est en route pour ce qui concerne les cours et manifestations.

Un groupe de travail a été constitué, d'autre part, pour étudier le problème de la *violence dans les médias*, particulièrement pour ce qui a trait aux cassettes vidéo brutales, sadiques ou pornographiques.

La COSMA a, par ailleurs, été chargée d'organiser et de superviser, pour l'ensemble de la Suisse, la réalisation du projet *PANORAMA* ainsi que son

3. Les commissions

rattachement à MEDIARAMA dont s'occupe la SSR; un groupe de travail a été constitué pour mener à bien cette importante entreprise qui constituera l'apport des enfants de ce pays à la célébration du 700e anniversaire de la Confédération.

3.1.4 COMMISSION POUR LA POLITIQUE DES BOURSES D'ETUDES

La Commission des bourses d'études a tenu deux séances. Elle a noté avec satisfaction que ses "Thèses en vue de l'harmonisation du régime des bourses" ont été entérinées par l'assemblée plénière et que la Confédération s'est attelée à la révision de la loi fédérale sur les bourses. Elle a d'ailleurs énoncé des avis sur les projets d'ordonnances fédérales concernant les bourses et le droit d'asile (bourses destinées au réfugiés), avis qui ont été largement entendus. En outre, la commission étudie la création éventuelle d'un centre de documentation en matière de bourses.

Plusieurs cantons viennent de réviser leurs législations, non sans s'en référer, parfois *in expressis verbis*, aux nouvelles thèses. En revanche, nous avons appris que les milieux estudiantins préparent une nouvelle initiative populaire visant à confier à la Confédération toute l'aide au financement des études.

3.1.5 DELEGATION ATLAS

Nous renvoyons au rapport annuel de la Délégation qui paraîtra au mois d'avril.

3. Les commissions

3.2 COMMISSIONS NON PERMANENTES, MANDATS

3.2.1 ECOLES DU DEGRE DIPLOME

La Commission des écoles du degré diplôme a pu mener à bien les travaux suivants en 1987:

- Les directives pour la reconnaissance et le modèle de base des écoles du degré diplôme (EDD)

Le modèle de base ne règle que les disciplines de culture générale et laisse aux cantons une grande marge de liberté pour le domaine pré-professionnel. Les cantons peuvent demander la reconnaissance de leurs écoles auprès de la CDIP. Si les conditions figurant dans les directives sont remplies, l'école concernée est admise dans la liste des écoles reconnues.

- La Commission chargée des reconnaissances

La nouvelle commission des EDD est prête à examiner à partir de 1988 les demandes de reconnaissance. Elle est présidée par le chef du département de l'instruction publique du canton de Soleure, M. le Conseiller d'Etat Fritz Schneider.

- Les programmes-cadres des EDD

Le projet de programmes-cadres de février 1985 a été réduit et remanié après consultation des cantons, des directeurs d'écoles et des enseignants. Les programmes-cadres ont le statut de recommandations de la CDIP auxquelles se réfèrent les directives. La CDIP a approuvé le contenu des programmes le 11 juin 1987. Le texte définitif sera disponible à partir du printemps 1988.

3.2.2 SCOLARISATION DES ENFANTS DE LANGUE ETRANGERE

Les points forts de l'activité du délégué de la CDIP ont été les suivants:

- Participation aux délibérations qui ont eu lieu avec les autorités scolaires yougoslaves (printemps 1987) et turques (été 1987). Les recommandations de la CDIP relatives à la scolarisation des enfants de langue étrangère se sont une nouvelle fois avérées comme une base de discussion solide. On souhaiterait améliorer encore les modalités d'initiation à la langue locale courante dès l'âge préscolaire ainsi que les cours de langue et de culture du pays d'origine.
- Travaux émanant de la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers (CFPE), et notamment de son sous-groupe "enfants turcs".
- Service d'information et de conseils - à l'intention des cantons, des représentations étrangères, des organisations d'immigrés et d'organisation internationales - sur la politique suisse d'intégration des étrangers.
- Publication de: "*Enseignement interculturel. De la théorie à la pratique*", résultat des journées de travail de l'automne 1985 consacrés à ce sujet (avec le concours de la CDIP et de l'OFES).

3. Les commissions

3.2.3 CONFERENCE DES RESPONSABLES CANTONAUX EN LOGOPEDIE (CRCL)

La décision du Conseil fédéral relative à l'art. 8 du RAI (Règlement concernant l'assurance-invalidité) a permis d'envisager une simplification des procédures administratives. Le secrétariat général de la CDIP a chargé la CRCL d'élaborer des formules y relatives. Certains membres ont toutefois considéré que les formules de forfaitisation quelles qu'elle soient contreviennent à la législation en vigueur; de plus, ils estiment que si le forfait constituerait bien une simplification administrative pour l'AI, il impliquerait pour les cantons un net surcroît de travail.

Le groupe de travail désigné a cependant élaboré trois propositions de convention entre les cantons et l'OFAS. Les responsables cantonaux ont reçu le troisième avant-projet pour avis. Suite à ces interprétations divergentes, le rapport n'a pas été achevé en automne, comme prévu; il ne sera présenté à la CDIP qu'au cours de 1988.

3.2.4 CONFERENCE DES DELEGUES CANTONAUX AUX AFFAIRES CULTURELLES

La conférence plénière a tenu deux séances d'une journée entière chacune; le bureau (comité directeur) s'est réuni quatre fois.

La conférence a traité diverses demandes de subventions restées en suspens dans la plupart des cantons. Elle s'est d'autre part occupée de questions de fond touchant à la politique et à la promotion culturelles, et a pris connaissance de divers projets de recherche nationaux et internationaux ou de leurs résultats. Enfin, elle s'est dotée d'un règlement de gestion définissant ses activités et sa méthode de travail.

Cette méthode de travail très pragmatique, qui dépasse à peine le cadre d'un premier échange de vues, est rapide et efficace; elle ne permet cependant pas la recherche d'une vision plus globale des choses ou de se livrer à des considérations de fond sur ce vaste domaine.

Par son délégué au siège du secrétariat de la CDIP, la conférence se fait représenter au sein de plusieurs groupes de travail de l'Office fédéral de la culture et du groupe consultatif pour le projet no 21 du Fonds national de la recherche; de même, elle est régulièrement invitée aux réunions de l'Union des villes suisses consacrées aux affaires culturelles. (La collaboration aux activités culturelles du Conseil de l'Europe/CDCC est assurée par le truchement du délégué de la CDIP aux relations internationales.)

Au terme de deux années d'existence et malgré la modestie de ses moyens, la Conférence des délégués cantonaux semble bien établie et reconnue par ses partenaires - l'OFC, la Fondation Pro Helvetia, l'Union des villes suisses - comme une interlocutrice compétente et appréciée. Les responsables cantonaux considèrent en retour leur conférence comme une institution dont ils ne sauraient se passer.

3. Les commissions

3.2.5 FORUM "LES DIALECTES ALEMANIQUES ET LE BON ALLEMAND" DU 15 OCTOBRE 1987, LENZBOURG

Invités par la CDIP et par la SSR, des pédagogues, des politiciens, des représentants des médias et des linguistes se sont rencontrés à Lenzbourg afin de se pencher sur les questions de l'emploi des dialectes et du bon allemand dans les écoles et les médias alémaniques.

Les participants sont tombés d'accord sur nombre de points et ont formulé leurs conclusions dans un communiqué. Il est prévu de réunir les textes des exposés et le résultat des débats dans une publication commune (CDIP/SSR).

3.2.7 DROITS D'AUTEUR

La Commission d'experts du Conseil fédéral chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur les droits d'auteur a mené à chef ses travaux à la fin de 1987. Le secrétaire général de la CDIP, membre de cette commission, n'a que partiellement réussi à défendre les intérêts du milieu scolaire, des bibliothèques et des institutions culturelles.

Parallèlement à ces travaux législatifs, l'assemblée plénière de la CDIP a chargé le Comité, le 11 juin 1987, d'entamer des négociations avec les sociétés de gestion concernant les redevances pour le photocopiage scolaire et pédagogique. En fin d'année, un groupe de travail a été institué pour mener ces négociations.

3.2.8 REFORME DE L'ORTHOGRAPHE ALLEMANDE

Le groupe de travail "orthographe allemande" présidé par le professeur Sitta a consacré trois séances à l'examen des propositions relatives à la ponctuation, aux coupures et aux mots composés ainsi qu'aux mots d'origine étrangère. Il a organisé la rencontre internationale des experts des pays germanophones, puisque c'était au tour de la Suisse de les réunir. Ces journées qui ont eu lieu à Zurich du 21 au 26 septembre 1987, ont permis d'adopter les principes d'une ponctuation remise au goût du jour.

4. Relations internationales

Comme par le passé, la CDIP a poursuivi, d'entente avec la Confédération, son engagement dans les organisations s'occupant d'éducation. Elle a participé activement tant aux *délégations permanentes* du Conseil de l'Europe (Conseil de la coopération culturelle et Comité des hauts fonctionnaires), de l'OCDE (Comité de l'éducation) et de l'UNESCO qu'aux *délégations particulières* formées pour des conférences, des groupes de projet ou des réunions d'experts.

Organisée par le Conseil de l'Europe, la *15e Conférence des ministres européens de l'éducation* a eu lieu à Helsinki du 5 au 7 mai 1987, sur le thème "Les nouveaux défis pour les enseignants et leur formation". Conduite par M. Jean Cavadini, Président de la CDIP, la délégation suisse comprenait, pour la dernière fois, M. Eugen Egger à qui un hommage particulier fut rendu pour sa longue activité au niveau international. La *préparation de la 16e session*, prévue à Istamboul en 1989, a déjà débuté au sein du Comité des hauts fonctionnaires. Le thème retenu est: "La société de l'information, un défi pour les politiques de l'éducation?".

Au sein du *Comité de l'éducation de l'OCDE*, une importante étude de cas a été conduite sur "Les formations post-obligatoires"; la Suisse y a participé, avec onze autres pays. Au CERI (Centre de recherche pour l'innovation dans l'enseignement), les activités se sont poursuivies et un nouveau projet sur l'éducation interculturelle sera mis prochainement en route. Dans le cadre des *pays germanophones du CERI*, un très important séminaire, organisé par la CDIP et cofinancé par l'OFIAMT, a eu lieu à Lucerne sur la stimulation des processus d'apprentissage; il a réuni 70 experts et formateurs.

A l'UNESCO, l'activité de la CDIP s'est concentrée, d'une part, sur la participation au *groupe d'experts* chargés de préparer la prochaine Conférence des ministres de l'éducation de la région Europe (MINEDEUROPE IV) qui étudiera "L'impact des nouvelles technologies (informatique en particulier) sur l'enseignement" et, d'autre part, sur la participation à la *24e Conférence générale* qui a eu lieu en octobre et novembre derniers. A cette occasion, M. Franz Muheim, ancien conseiller aux Etats, a été élu au *Conseil exécutif* et le siège que la Suisse occupe au *Conseil du BIE* (Bureau international d'éducation), à Genève, a été confirmé. C'est M. Dominique Föllmi, Conseiller d'Etat, qui assume la fonction de chef de délégation. Un engagement plus soutenu des divers milieux de l'éducation en Suisse est envisagé envers l'UNESCO, à l'avenir.

Deux *rencontres bilatérales* ont par ailleurs eu lieu - avec la Yougoslavie (Dubrovnik, 25/26.3.87) et la Turquie (Istamboul, 6-8.7.87) - au sujet de la scolarisation des enfants immigrés en Suisse. La délégation était conduite par le secrétaire général de la CDIP; les deux rencontres se sont déroulées dans un esprit très constructif et les DIP de tous les cantons en ont reçu le procès-verbal.

5. Conférences régionales

5.1 SEANCE DE TRAVAIL DES CONFERENCES REGIONALES ALEMANIQUES

Le 9 septembre s'est tenue à St-Gall une séance de travail des trois conférences régionales alémaniques. Les points principaux à l'ordre du jour étaient des problèmes de langue: l'introduction précoce de l'enseignement du français, la réforme de l'orthographe allemande et la création d'un futur institut de la langue allemande en Suisse.

Les participants ont d'autre part accepté l'idée de fonder en Suisse alémanique, de préférence avec la collaboration et le soutien d'un canton responsable, un centre régional d'"informatique dans l'enseignement".

5.2 SUISSE ROMANDE ET TESSIN

BE, FR, TI, VS, VD, NE, GE, JU

La Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a tenu trois séances en 1987.

Voici les principaux thèmes abordés:

Moyens d'enseignement - élaboration - édition

Les années 1980-1987 ont révélé une intense production des moyens d'enseignement sur le plan romand et cela dans les domaines du français et de l'allemand notamment; leur introduction différée dans le temps, les cantons n'ayant pas le même calendrier, a posé quelques problèmes d'organisation et parfois de trésorerie. Le délégué à la coordination a proposé quelques solutions qui devraient permettre, après examen, de travailler selon des nouvelles procédures qui tiendront compte de la situation et qui sont de nature à éviter des dysfonctionnements regrettables.

Il est vrai que la création de moyens d'enseignement n'est pas que l'affaire des départements ou des organes de la coordination; des liaisons existent, surtout au plan cantonal avec l'édition privée: il est apparu indispensable de reprendre ces questions sur le plan romand avec les éditions privées et cela en relation avec les programmes CIRCE III. C'est pourquoi des négociations ont été amorcées avec les associations d'éditeurs afin de revoir les modes de collaboration qui pourront ainsi s'améliorer et qui feront certainement l'objet d'une convention particulière.

Informatique

On sait que de multiples groupes de travail officiels ou "spontanés" se préoccupent de l'ordinateur et de l'informatique à l'école; le groupe "Informatique" désigné par la Conférence romande a poursuivi sa tâche d'information notamment dans les domaines ayant trait aux convergences à trouver entre les expériences, aux didacticiels utilisés ainsi qu'à l'approche d'une conception commune de l'informatique à l'école, sans oublier les contacts indispensables à maintenir et à développer avec la commission suisse désignée elle par la CDIP/CH.

Colloques romands

L'adoption par les cantons des programmes CIRCE III (degrés 7 à 9 de la scolarité obligatoire) sera suivi dans l'espace et le temps d'une introduction

5. Conférences régionales

progressive de ceux-ci dans les plans d'études cantonaux: toutefois, il est apparu, après contacts avec les associations professionnelles d'enseignants (SPR: société pédagogique romande et CARESP: cartel romand des associations d'enseignants secondaires et professionnels) que des rencontres entre enseignants et spécialistes seraient utiles et bienvenues. C'est pourquoi l'idée de colloques romands autour d'un thème ou d'une branche de CIRCE III a été acceptée et qu'une structure de préparation et d'organisation du premier colloque consacré à l'allemand a été mise en place par la Conférence des chefs des départements.

Affaires culturelles

Les questions liées aux affaires culturelles sont bien entendu du ressort des cantons: il s'est avéré toutefois nécessaire d'en débattre sur un plan romand afin d'éviter des confusions de tous ordres. Il ne s'agit pas de coordination, mais de concertation entre les responsables culturels des cantons. Le groupe de travail réunissant justement les responsables des affaires culturelles se retrouve régulièrement et transmet ses préavis lorsqu'il s'agit d'un objet d'intérêt romand à la conférence des secrétaires généraux qui examine alors quelles suites peuvent être données: ce système mis en place en 1986 donne aujourd'hui satisfaction.

Mediarama - Panorama

Né en Suisse romande, le projet PANORAMA ou le portrait en photos de chaque commune de Suisse réalisé par des enfants a suscité l'intérêt: d'une part il a donné naissance à la vaste entreprise conduite par la SSR du MEDIARAMA (la Suisse de l'an 1991) et, d'autre part, à un développement conjoint sur le plan national de l'opération MEDIARAMA et de PANORAMA; cette démarche commune et concertée semblait possible et souhaitable à la fin 1987: l'an 1988 dira quelles sont les chances réelles de réalisation de ces projets qui, à leur manière, marqueront le 700e anniversaire de la Confédération.

Autres objets à l'ordre du jour

En 1987, la Conférence des chefs des départements a examiné de nombreuses autres questions: citons ici pour mémoire et sans ordre hiérarchique les problèmes liés à la répartition des tâches entre le CESDOC et l'IRD, aux droits d'auteurs, aux relations avec les services de la Confédération, au sommet francophone, à la Radio-TV éducative, aux statuts et activités des diverses conférences, notamment de la conférence des chefs de service de l'orientation professionnelle, au passage de la scolarité obligatoire à la vie professionnelle, au perfectionnement des enseignants et, last but not least, aux aspects financiers et administratifs de la coordination et de ses organes afin de mieux maîtriser un développement que l'on souhaite raisonnable et harmonieux.

Robert Gerbex
Secrétaire régional SR/TI

5. Conférences régionales

5.3 SUISSE CENTRALE (IEDK)

LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS

L'IEDK s'est réunie six fois en 1987: les 20.2., 30.3., 8.5., 28.8. et 10.12.

Service de consultation scolaire de la Suisse centrale (ZBS)

Après avoir dirigé ce service pendant 12 ans, M. Anton Strittmatter a quitté ses fonctions en été 1987. C'est M. Felix Oggenfuss qui lui a succédé.

Plans d'études

Les plans d'études suivants ont été remis aux cantons:

"Travaux manuels" (mise à l'essai) - "Ecriture" et "Français" (ouverture d'une consultation) - "Informatique" (modèle pouvant faire l'objet d'une application directe ou d'une adaptation par chaque canton).

Formation de maîtres secondaires pour les sections pratiques ("Reallehrer")

Comme le recrutement de candidats a été difficile, on a supprimé le cours de formation 1987/89. Les conditions d'admission seront révisées.

Ecole de maturité pour adultes

Un groupe de travail lucernois dans lequel les cantons sont représentés examine les possibilités de créer une école de maturité pour adultes. Un groupe privé a renoncé à la réalisation d'un tel projet pour des raisons financières.

Perfectionnement des enseignants; cours à plein temps

Le projet de "perfectionnement intensif" voté par le Parlement lucernois est actuellement en voie de réalisation. Les premiers cours ont démarré. Dès 1989, les autres cantons de la Suisse centrale pourront y participer.

Orientation universitaire

L'office a été légèrement étoffé en personnel pour le service documentation et information. Un groupe de travail est chargé d'étudier le développement de l'orientation universitaire.

Information SIDA dans les écoles

Les cantons s'informent mutuellement sur les campagnes anti-SIDA menées dans les écoles.

Aide au cinéma en Suisse centrale

Dans sa première année, le groupe d'experts en cinéma a recommandé de subventionner six films. Les cantons ont accordé des contributions d'un montant global de 40'000 fr.

Accord scolaire

La participation des cantons à l'Ecole d'art visuel de Lucerne s'élève dorénavant à 9'000 fr. par étudiant et par année.

5. Conférences régionales

Objets soumis par le CDIP-CH

La conférence de la Suisse centrale a donné son avis sur les objets suivants mis en consultation:

- Reconnaissance réciproque des diplômes et brevet d'enseignement
- Rétribution des droits d'auteurs par les écoles
- Contributions aux écoles d'études sociales et aux écoles d'éducateurs.

Robert Fäh
Secrétaire de la IEDK

5.4 SUISSE ORIENTALE (EDK-OST)

ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG et Principauté du Liechtenstein

A fin 1987, la présidence a passé de M. Ernst Rüesch - qui quittera également ses fonctions de chef du DIP en juin 1988 - à M. Hans Höhener, Conseiller d'Etat d'Appenzell-Rhodes Extérieures. M. A. Gilgen, ZH, est vice-président. Le secrétariat sera maintenu au DIP de St-Gall et continue d'être assumé par M. Werner Stauffacher, à temps partiel.

Le Conférence s'est essentiellement occupée des objets suivants:

Langue 2

Le groupe de travail reconstitué Langue 2 qui fait dorénavant partie de la Commission "perfectionnement des enseignants" a procédé à un échange de vues et d'informations et a préparé les cours de formation proposés en 1988 au niveau régional.

L'organisation de ces cours a également constitué la tâche principale du centre de coordination L2 en 1987. Une soixantaine d'enseignants ont suivi trois cours (dont deux étaient destinés aux instituteurs et le troisième aux maîtres secondaires I) censés compléter les cours cantonaux. L'écho en a été très positif. D'autre part, le centre offre aux DIP et aux responsables et experts du projet L2, un service d'information et sa collaboration pour organiser des exposés et des "tables rondes", rédiger des articles de presse, etc. Il prépare également une brochure d'information à l'intention des parents.

Accord scolaire

Le troisième volet de l'accord scolaire, qui a subi des retards, ne pourra être mis en vigueur au 1er avril 1988. Sous réserve de ratification par les cantons, l'application de l'accord sera effective dès le 1er août 1989, première année scolaire à commencer en fin d'été.

Mathématique

La commission mathématique s'est réunie une seule fois en 1987. Dans tous les cantons, des révisions de programmes sont soit en cours, soit achevées. Aucun problème particulier n'a été signalé. Le manuel zuricois "Wege zur Mathematik" est introduit à Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext. et aux Grisons. Une attention particulière est portée à l'enseignement des mathématiques dans les classes à degrés multiples.

5. Conférences régionales

Perfectionnement des enseignants

Les cours de cadres en "connaissance du milieu", informatique, langue allemande et didactique ont connu un succès réjouissant. En revanche, on n'a pas réussi à se mettre d'accord, entre les différents cantons, en matière de musique et de chant. On voue une attention particulière au programme des cours offerts pendant l'année longue 1988/89.

Publication, en collaboration avec l'Association suisse des enseignants, d'un manuel du maître sur l'orthographe allemande.

Cours de formation pour les responsables de l'enseignement ménager dans les écoles normales CSLA)

19 diplômes ont été décernés en mars 1987 au terme du cours de cadres qui avait débuté en 1985.

Aucune décision n'a été prise à ce jour quant à l'opportunité d'organiser un troisième cours, bien que la demande reste soutenue. La commission SLA réexamine l'ensemble du dossier, notamment en ce qui concerne le profil des candidates, l'animation et le financement des cours ainsi que la collaboration éventuelle avec la Conférence du Nord-Ouest de la Suisse. A cet effet, elle évaluera, avec le concours des participantes, les expériences faites lors des deux premiers cours de formation.

Werner Stauffacher
Secrétaire de l'EDK-Ost

5.5 SUISSE DU NORD-OUEST (NW-EDK)

BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG

Présidée par M. Arthur Schmid, AG, la Conférence s'est penchée sur les affaires suivantes:

Coordination sur le plan régional

La NW EDK s'est interrogée sur l'avenir de la coordination scolaire au niveau de la région. De par les différences de structures que connaissent ses cantons membres, la Conférence a plus de difficultés à surmonter que les autres régions alémaniques. Néanmoins, la priorité n'est pas à la réforme des structures. On vise plutôt le rapprochement et l'harmonisation par le biais de projets de rénovation de pédagogique. La Conférence a décidé de procéder à une analyse de situation dans les cantons, de recenser les besoins et d'élaborer des propositions quant à la marche à suivre.

Formation de maîtresses d'écoles normales dans les domaines des activités créatrices de textiles, l'économie familiale et de l'éducation préscolaire

Le deuxième cours se poursuit actuellement à Soleure, le troisième débutera en août 1988. Comme on s'y attendait, la mutation esquissée dans le profil des candidates continue; l'effectif représenté par les enseignantes d'écoles normales y est en effet en baisse constante. La formule adoptée en définitive pour cette formation devra donc être rectifiée pour se rapprocher de la réalité pédagogique. L'organisation de l'enseignement, la préparation des candidates et l'assistance ultérieure offerte aux diplômées seront repensées. La responsable des cours en a été chargée.

5. Conférences régionales

Formation professionnelle: contributions financières

La Conférence a finalement accepté le principe de régler la fréquentation des établissements professionnels supérieurs par le biais de l'accord scolaire intercantonal. Sont notamment concernées: les académies et conservatoires de musique, les écoles techniques ET et les écoles d'ingénieurs ETS, les ESCEA, les écoles d'études sociales et les écoles d'éducateurs. Dans une prochaine étape, on définira le champ d'application et l'on étudiera l'aspect juridique du problème.

Recommandations relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes et brevets d'enseignement primaire et préscolaire

Comme l'a constaté le Secrétariat général de la CDIP en juillet 1985, le libre passage d'enseignants d'un canton à l'autre est à nouveau compromis, beaucoup de cantons refusant d'engager des porteurs de titres acquis ailleurs. Cette politique contrevient aux objectifs de la coordination scolaire. En vertu du Concordat scolaire, la NW-EDK recommande aux cantons

- de continuer à reconnaître l'équivalence des diplômes acquis ailleurs avec les titres cantonaux même en présence d'effectifs suffisants de candidats indigènes;
- de développer pareillement le libre passage des enseignants du niveau gymnasial.

Homes d'éducation surveillée: étude des besoins

L'application de la législation fédérale sur les prestations de la Confédération en matière d'exécution des peines et de mesures de placement a soulevé de vives critiques. On reproche à l'Office fédéral de la justice des ingérences directes et autoritaires au niveau des applications et de ne pas accorder des délais suffisants pour mettre en place une planification. A la suite d'une réponse évasive sinon négative de l'office fédéral, la NW-EDK a porté l'affaire devant la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest.

Le projet "perfectionnement des enseignants" de la CDIP-CH. Ouverture d'une consultation

La Conférence a étudié à fond le projet proposé dans un domaine qui, jusqu'à présent, relevait de la seule compétence des cantons ou des régions. Elle s'est prononcée en faveur d'études et d'analyses certes approfondies, mais souhaite les voir limitées aux grands problèmes d'intérêt général: les relations entre les formations initiale et continue, les interconnexions entre le perfectionnement des enseignants et le renouveau pédagogique ainsi que l'efficacité des efforts de perfectionnement proprement dits. Il convient en revanche d'éviter de créer de nouvelles institutions.

5. Conférences régionales

Autres objets traités

- Révision et diffusion du manuel d'histoire "Weltgeschichte im Bild"
- Ecole publique et assurance-invalidité
- Collaboration apportée par la NW-EDK à la préparation d'un manuel de mathématique de l'Association suisse d'aide aux handicapés, destiné aux classes spéciales.
- Information SIDA dans les écoles
- Financement de la NW-EDK (majoration du budget correspondant au renchérissement) et modification du règlement financier de la Conférence
- Droits d'auteur et autres affaires de la Conférence suisse

La NW-EDK a pris congé de MM. Walter Gut, LU, et Paul Jenni, BL, et a accueilli leurs successeurs: Mme Brigitte Mürner-Gilli, LU, et Hans Fünfschilling, BL. Dès 1988, la présidence de la Conférence régionale du Nord-Ouest de la Suisse sera assurée par M. Fünfschilling.

Andres Basler
Secrétaire de la NW EDK

6. Institutions

Les différentes institutions (Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation à Genève, Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire à Lucerne, Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation à Aarau) établissent leur propre rapport annuel. Ces documents peuvent être obtenus auprès du secrétariat général ou des institutions elles-mêmes.

7. Annexes

VERZEICHNIS DER VERÖFFENTLICHUNGEN LISTE DES PUBLICATIONS

Studien und Berichte. - Etudes et rapports. Bern, EDK/CDIP.

- Bd. 2: HERAUSFORDERUNG SCHWEIZ. Materialien zur Förderung des Unterrichts in den Landessprachen. Red.: Aldo Widmer. Autor des ersten Teils: Christoph Flügel. 1987. - 212 S.
- Vol 2: LA SUISSE - UN DEFI. Une approche de l'enseignement des langues nationales en Suisse. Réd.: Caty Laubscher. Auteurs de la seconde partie: Christoph Flügel. 1987. - 212 p.

(Italienische Ausgabe in Vorbereitung/Édition italienne en préparation.)

Dossier. Bern, EDK/CDIP.

- 5: PLACE DE LA GRAMMAIRE dans les approches communicatives de l'enseignement des langues secondes. - STELLENWERT DER GRAMMATIK im kommunikativen Fremdsprachunterricht. 1987. - 179 p.
- 6: INFORMATIK-EINFÜHRUNGSKURSE an den Maturitätsschulen. - COURS D'INITIATION A L'INFORMATIQUE dans les écoles de maturité. 1987. - 71 S.

SIPRI. Bern, EDK/CDIP.

Ergebnisberichte

- Kontinuität zwischen KINDERGARTEN UND PRIMARSCHULE in der deutschsprachigen Schweiz. (SIPRI Teilprojekt 3.) 1987. - 50 S.
- Massnahmen der Öffentlichkeit beim SCHULEINTRITT. (SIPRI Teilprojekt 3.) 1987. - 72 S

MATH-BULLETIN-CH. Bern, EDK/CDIP. No 1, 2/3 1987 (d, f, i)

BULLETIN. Landessprache 2 - Langue 2. Bern, EDK/CDIP. Nr. 1 - 3, 1987 (d/f)

Einzelchriften/Autres

Mathematikforum 10, 1985: MATHEMATIK UND SPRACHE. - Forum mathématique 10, 1985: MATHEMATIQUE ET LANGUE MATHÉMATIQUE. Bern, EDK/CDIP, 1987. - 80 S.

STAND des INFORMATIKUNTERRICHTS in den Kantonen. - ETAT de l'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE dans les cantons. Bern, EDK/CDIP 1987.

VORVERLEGUNG und Reform des FRANZOESISCHUNTERRICHTS.

Informationsschrift für die Eltern. Bern, EDK.

Ausgabe Nordwestschweiz. März 1987. - 40 S

Ausgabe Zürich. November 1987. - 32 S.

7. Annexes

Mitherausgabe von/Coédition:

INTERKULTURELLER UNTERRICHT. Von der Theorie zur Praxis. -
L'ENSEIGNEMENT INTERCULTUREL. De la théorie à la pratique. -
L'INSEGNAMENTO INTERCULTURALE. Dalla teoria alla pratica. Bern,
BBW/OFES, EDK/CDIP, 1987.

JAHRESRECHNUNG 1987 / COMPTES 1987
BUDGET 1989

<u>Einnahmen / Recettes</u>	<u>Budget 1987</u>	<u>Rechnung 1987 Comptes</u>	<u>Budget 1988</u>
1. Kantonsbeiträge / Contributions des cantons	4'100'000.--	4'100'000.--	4'200'000.--
2. Publikationenverkauf / Vente de publications	5'000.--	34'502.--	5'000.--
3. Zinsertrag / Bonification d'intérêts	50'000.--	149'156.35	50'000.--
4. Verschiedene Einnahmen / Divers	99'000.--	132'999.60	25'000.--
Total Einnahmen / Total recettes	4'254'000.--	4'416'657.95	4'280'000.--
<u>Ausgaben / Dépenses</u>			
<u>Vorstand, Sekretariat / Comité, Secrétariat</u>	<u>1'791'000.--</u>	<u>1'819'484.05</u>	<u>1'919'000.--</u>
5. Vorstand / Comité	10'000.--	4'365.50	10'000.--
6. Internationale Beziehungen / Relations internationales	20'000.--	59'607.65	20'000.--
7. Personal / Personnel			
a) Löhne / Traitements	1'171'000.--	1'225'031.55	1'305'000.--
b) Sozialleistungen / Prestations sociales	173'000.--	172'232.40	214'000.--
c) Spesen und Verschiedenes / Frais généraux, divers	90'000.--	32'560.70	70'000.--
8. Administration, Publikationen / Administration, publications	327'000.--	325'686.25	300'000.--
<u>Kommissionen / Commissions</u>	<u>736'000.--</u>	<u>661'252.05</u>	<u>753'000.--</u>
9. DSK / CSG	13'000.--	5'002.60	13'000.--
10. PK / CP	568'000.--	499'893.30	565'000.--
11. DMS / EDD	--.--	--.--	5'000.--
12. SKAUM / COSMA	122'000.--	123'017.20	142'000.--
13. Stipendien / Bourses d'études	8'000.--	1'942.--	8'000.--
14. Ad hoc	25'000.--	31'396.95	20'000.--
<u>Institutionene / Institutions</u>	<u>1'315'000.--</u>	<u>1'317'541.90</u>	<u>1'349'000.--</u>
15. CESDOC / Dokumentationsstelle Genève	600'000.--	600'000.--	575'000.--
15.1. Ausbau EDV / Informatisation	25'000.--	25'000.--	--.--
16. SKBF / CSRE Aarau	230'000.--	232'541.90	238'000.--
17. WBZ / CPS Luzern	460'000.--	460'000.--	536'000.--
<u>Beiträge / Contributions</u>	<u>245'000.--</u>	<u>245'000.--</u>	<u>249'500.--</u>
18. SZH / Secrétariat suisse de pédagogie curative	140'000.--	140'000.--	144'500.--
19. SJF / La science appelle les jeunes	25'000.--	25'000.--	25'000.--
20. SVEB / FSEA	80'000.--	80'000.--	80'000.--
21. Aeufnung Betriebskapital / Constitution du fonds de roulement	167'000.--	373'379.95	9'500.--
Total Ausgaben / Total dépenses	4'254'000.--	4'416'657.95	4'280'000.--

Sekretariat/Secrétariat: Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern Telefon 031 46 83 13

BILANZ PER 31. DEZEMBER 1987

BILAN AU 31 DECEMBRE 1987

AKTIVEN

Umlaufvermögen

. Kasse	322.--	
. Postcheckkonto	8'904.40	
. Kontokorrent SBG	651'705.51	
. Kantonsbuchhalterei		46'115.70
. Festgeld SBG	2'000'000.--	
. diverse Debitoren	82'491.95	
. Mieterdepot	670.75	
. Transitorische Aktiven	175'472.35	

PASSIVEN

Fremdkapital

. Atlasbeiträge		2'000'000.--
. Rückstellungen		175'624.75
. gebundene Kredite SKAUM		71'737.36
. Erneuerung EDV-Anlage		50'000.--
. Transitorische Passiven		51'041.--


Eigenkapital

<u>Gewinnvortrag</u>		525'048.15
	<u>2'919'566.96</u>	<u>2'919'566.96</u>

Gewinn per 31. Dezember 1986	151'668.20
Gewinn per 31. Dezember 1987	+ 373'379.95
Gewinn an neue Rechnung	<u>525'048.15</u>

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren

Der Generalsekretär:


 lic.iur. M. Arnet



Bern, 10. Februar 1988 /fm

ACTIFS

Fonds de roulement

. Caisse	322.--	
. CCP	8'904.40	
. Compte courant UBS	651'705.51	
. Comptabilité Ct. BE		46'115.70
. Dépôt fixe UBS	2'000'000.--	
. Débiteurs divers	82'491.95	
. Provision pour loyer	670.75	
. Actifs transitoires	175'472.35	

PASSIFS

Fonds extérieurs

. Contributions Atlas		2'000'000.--
. Réserves		175'624.75
. COSMA: crédits assujettis		71'737.36
. Installation informatique		50'000.--
. Passifs transitoires		51'041.--

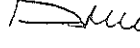
Capital propre

<u>Bénéfice</u>		525'048.15
	<u>2'919'566.96</u>	<u>2'919'566.96</u>

Bénéfice au 31 décembre 1986	151'668.20
Bénéfice au 31 décembre 1987	+ 373'379.95
Solde créditeur à reporter	<u>525'048.15</u>

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Le secrétaire général:


 M. Arnet

Berne, le 10 février 1988 /fm

19.2.88 Arnet

Thèses visant l'harmonisation matérielle du régime des bourses en Suisse

du 11 juin 1987

I. INTRODUCTION

Le 26 octobre 1984, dans une "Déclaration concernant la politique des bourses d'études", la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique déclarait notamment:

"Nos efforts en vue d'une harmonisation du régime des bourses d'études devraient être intensifiés. Nous prions les cantons d'adapter leur législation au modèle de loi-cadre approuvé par la Conférence en 1981 et de prévoir une réglementation harmonisée pour tous les niveaux et tous les types scolaires, de même que pour toutes les formations reconnues. Cette réglementation doit en premier lieu se baser sur les bourses d'études et, complémentairement, sur les prêts remboursables. Il faut également veiller à ce que les boursiers n'aient à subir aucune discrimination lorsqu'ils s'établissent dans un autre canton.

Enfin, la Conférence élaborera des recommandations concernant le calcul des frais de formation et du coût de la vie des boursiers. Elle formulera aussi des recommandations relatives aux prêts. Sa commission chargée de la politique des bourses d'études a entamé les travaux préliminaires à ce sujet."

A la demande de la CDIP, la Commission pour la politique des bourses d'études a donc élaboré un bref catalogue de thèses en vue d'une révision matérielle des systèmes de bourses cantonaux.

Ces thèses ont pour objet

- a) de fournir des indications matérielles pour le développement et l'harmonisation des législations cantonales en matière de bourses d'études ainsi que de la pratique dans ce domaine,
- b) de définir en particulier la norme minimale régissant les systèmes de bourses cantonaux.

En l'occurrence, on a pris en considération le fait que les systèmes cantonaux à la fois traduisent et tiennent compte de situations fort différentes les unes des autres et il faut par conséquent pouvoir disposer d'une marge de manoeuvre appropriée.

Il est donc bien évident que les thèses sont basées sur le principe de la souveraineté cantonale et il est évident aussi qu'elles tiennent pour acquis le fait que les bourses ne viennent s'ajouter qu'à titre subsidiaire aux prestations que l'on peut attendre du requérant et de ses parents.

Le présent catalogue de thèses complète le "Modèle de loi cantonale sur les bourses" présenté en 1979 par la Commission pour la politique des bourses d'études, lequel visait essentiellement une harmonisation formelle des législations cantonales en matière de bourses d'études.

II. THESES

1. Bourses d'études

Les allocations d'études prennent généralement la forme de bourses d'études non remboursables.

Ces bourses sont notamment accordées

- pour une première formation
- pour une formation directement complémentaire
- pour des recyclages entrepris pour des raisons de conjoncture économique ou de santé et qui ne sont pas pris en charge par une assurance sociale ou une autre institution.

Dans la mesure du possible, des bourses devront également être octroyées pour une deuxième formation.

2. Prêts d'études

Les prêts d'études peuvent servir à compléter les bourses ou à assurer le financement de certains types de formation pour lesquels aucune bourse n'est allouée.

Les législations qui ne mettent au bénéfice de bourses d'études que les voies de formation citées au chiffre 1 alinéa 2 doivent nécessairement proposer en outre un système de prêts d'études remboursables.

3. Liberté de choix au niveau des filières et des établissements de formation

Il ne doit pas y avoir de restriction au libre choix des études.

Si un requérant entreprend une formation dans un autre canton, voire à l'étranger ou dans un établissement privé, alors qu'il pourrait suivre cette formation à moindres frais, moins loin, ou dans un établissement d'enseignement public, il faut, dans le calcul des subsides, se baser au minimum sur les frais qu'impliquerait la formation la moins coûteuse.

Si, pour des motifs importants, le libre choix de l'établissement de formation est restreint, il convient de prévoir des exceptions judicieuses.

4. Montant minimum des bourses d'études

Les règlements cantonaux en matière de bourses d'études doivent garantir une bourse couvrant les frais d'entretien et de formation du requérant dans la mesure où ceux-ci dépassent la contribution personnelle "supportable" et celle des parents.

La contribution supportable des parents équivaudra en règle générale à un montant correspondant au 80% du solde du revenu familial, une fois couverts les besoins minimums. Il sera en outre équitablement tenu compte de leur fortune.

5. Durée des prestations

Les allocations d'études sont accordées pour un nombre de semestres équivalant à la durée normale des études.

La durée normale d'une formation est en principe la durée minimale prévue pour cette formation. Pour des études portant sur plusieurs années, notamment pour des études universitaires, on comptera la durée réglementaire minimale plus un ou deux semestres.

Il convient aussi de tenir compte de circonstances particulières telles que maladie ou exigences spéciales liées à la formation.

6. Changement d'orientation

Si, pour des motifs importants, un changement d'orientation est nécessaire avant la fin des études, la bourse sera maintenue pendant toute la durée de la nouvelle formation choisie.

En cas de changement d'orientation, certaines conditions pourront être posées.

7. Aptitude

Est généralement déclaré apte à entreprendre une formation celui qui satisfait aux conditions d'admission et de promotion de l'établissement concerné.

Des renseignements complémentaires ne seront exigibles que dans des cas particuliers.

8. Limite d'âge

Si l'on fixe une limite d'âge, il convient, dans les cas qui le justifient, de prévoir des possibilités de dérogation.

Adoptées par l'assemblée plénière en tant que recommandation en vertu de l'art. 3 du Concordat sur la coordination scolaire.

Berne, le 11 juin 1987

Directives pour la reconnaissance des diplômes d'écoles du degré diplôme (DREDD)

(du 11 juin 1987)

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) décide

en vertu des articles 3 et 5 du Concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970 et de l'art. 4 du Statut, dans la version du 12 juin 1985:

I. Objet, compétences, procédure

Article premier Principe

Des diplômes d'écoles du degré diplôme (EDD), cantonaux ou reconnus par un canton, qui répondent aux exigences minimales subséquentes, peuvent être reconnus par la CDIP. Par la reconnaissance, est certifié que le diplôme est conforme aux présentes directives.

Art. 2 Liste des écoles

¹ La CDIP tient une liste des EDD dont les diplômes remplissent les conditions définies dans les présentes directives.

² Le Comité de la CDIP décide, sur demande du canton où se trouve l'école, si une EDD est admise.

³ Les écoles figurant sur la liste qui ne remplissent plus les conditions en sont exclues sur décision du Comité de la CDIP si un délai suffisant n'a pas permis l'adaptation voulue.

Art. 3 Diplôme

Les écoles reconnues sont autorisées à imprimer sur leur diplôme le libellé suivant: "Ce diplôme atteste la conformité des études aux directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique."

Art. 4 Commission des EDD

Le Comité de la CDIP mandate une commission qui préavise sur les demandes de reconnaissance et qui examine périodiquement la conformité des EDD enregistrées. L'effectif de la Commission est limité à vingt membres; son président est également désigné par le Comité.

Art. 5 **Recours**

En cas de refus d'admission ou d'exclusion de la liste, le canton sur le territoire duquel se trouve l'école concernée peut recourir à l'Assemblée plénière de la CDIP. Le délai de recours est de 60 jours.

Art. 6 **Annonce de modifications**

Les cantons annoncent tout changement de règles, de structures ou de plans d'études à la Commission des EDD.

Art. 7 **Expériences pédagogiques**

Le Comité peut accorder aux écoles des dérogations temporaires aux directives pour permettre des expériences.

II. Conditions générales de la reconnaissance**Art. 8** **Définition des EDD**

Les EDD sont des écoles de culture générale appartenant au 2e cycle de l'enseignement secondaire. Elles préparent à l'examen de diplôme par des études à temps complet qui s'étendent sur deux années au moins.

Art. 9 **Buts**

¹ Le but des écoles préparant au diplôme est:

- a) d'assurer le développement d'une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles, mettant en valeur le sens des relations humaines, la créativité et l'esprit d'initiative;
- b) de permettre le choix ou la confirmation d'une orientation scolaire et professionnelle;
- c) de préparer les élèves à accomplir la formation professionnelle subséquente, puis les diverses étapes de la formation permanente.

² Les écoles vouent une attention particulière à l'éducation de la personne.

Art. 10 **Modèle de base**

¹ Le modèle de base auquel doit correspondre chaque école comprend un ensemble d'activités réparties en deux groupes complémentaires:

- a) un tronc commun de culture générale,
- b) un choix de disciplines préprofessionnelles.

² Les modalités de l'enseignement et des activités éducatives doivent garantir une éducation générale équilibrée, conformément aux objectifs formulés à l'article 9.

Art. 11 Tronc commun

L'enseignement du tronc commun s'étend sur 6 domaines d'études qui peuvent comprendre plusieurs disciplines:

1. langue maternelle
2. d'autres langues, dont, en tout cas, une 2e langue nationale
3. mathématiques
4. sciences expérimentales
5. sciences humaines
6. éducation artistique et expression corporelle

Art. 12 Disciplines préprofessionnelles

Le choix d'options préprofessionnelles permet de distinguer des orientations diverses, parmi lesquelles on peut citer les orientations paramédicales, socio-éducatives, administratives.

Art. 13 Plans d'études

Les écoles enseignent selon des plans d'études qui doivent être édictés ou reconnus par les cantons. La CDIP édicte des plans d'études-cadres à titre de recommandations selon le Concordat sur la coordination scolaire (du 29 octobre 1970), art. 3, litt. a. Les objectifs d'enseignement pour l'éducation physique et les sports correspondent aux prescriptions fédérales ou cantonales en vigueur.

III. Conditions d'obtention du diplôme**Art. 14** Bases générales

¹ L'obtention du diplôme dépend des résultats du travail de la dernière année et de ceux d'un examen de diplôme.

² L'évaluation tient compte des notions acquises et de la capacité de les appliquer, de la maturité d'esprit et de la faculté de jugement des candidats.

Art. 15 Domaines d'examen

¹ Cinq des six domaines d'études font l'objet d'un examen de diplôme.

² En outre, un examen aura lieu dans les disciplines préprofessionnelles décrites à l'art. 12. Au cas où cet examen couvre le domaine des sciences expérimentales ou celui des sciences humaines, il est possible de renoncer à un examen correspondant dans les domaines d'études du tronc commun.

³ Dans les domaines qui comptent plusieurs disciplines, le canton désigne celles de l'examen.

Art. 16 Présentation du diplôme

Au diplôme doivent figurer au moins les indications suivantes:

- a) les résultats obtenus dans les 6 domaines d'études avec la spécification des disciplines suivies,
- b) les résultats obtenus dans les disciplines préprofessionnelles.

Art. 17 Modalités d'obtention du diplôme

¹ Sauf indication spéciale, les prescriptions cantonales sur l'évaluation du travail des élèves qui sont en vigueur pour les écoles du 2^e cycle secondaire sont applicables pour les EDD.

² Dans les disciplines qui font l'objet d'un examen final, les résultats de l'année écoulée comptent autant que ceux de l'examen.

³ L'évaluation de chaque domaine est le résultat des évaluations des différentes disciplines qui le composent.

IV. Disposition finale**Art. 18**

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} octobre 1987.

Le Président: J. Cavadini

Le Secrétaire: M. Arnet

Berne, le 11 juin 1987

Annexe

- Modèle de base des EDD (schéma)

MODELE DE BASE POUR LES ECOLES DU DEGRE DIPLOME (EDD)

Directives: exigences minimales		Programmes-cadres: recommandations de la CDIP
A) Culture générale (tronc commun)		
Domaines d'étude	Examens	Disciplines faisant l'objet de programmes-cadres
1. Langue maternelle	Cinq des six domaines d'études font l'objet d'un examen de diplôme. (L'école peut dispenser de l'examen de sciences expérimentales ou de sciences humaines si l'examen du groupe préprofessionnel (B) recouvre le même champ.)	1. Langue maternelle
2. Autres langues, dont, en tout cas, une 2e langue nationale		2. Autres langues, dont, en tout cas, une 2e langue nationale
3. Mathématiques		3. Mathématiques
4. Sciences expérimentales		4. Biologie chimie, physique (1)
5. Sciences humaines		5. Histoire, géographie, éducation civique et notions économiques, notions juridiques (1)
6. Education artistique et expression corporelle		6. Arts visuels, musique, expression dramatique, éducation corporelle (1)
B) Disciplines pré-professionnelles		
	Un examen dans la direction professionnelle choisie	

(1) Le canton décide de la pondération des notes des différentes disciplines à l'intérieur du domaine.

ORGANE, INSTITUTIONEN, KOMMISSIONEN UND DELEGATIONEN DER EDK
ORGANES, INSTITUTIONS, COMMISSIONS ET DELEGATIONS DE LA CDIP

A. ORGANE / ORGANES

1. Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) /
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Zürich	Regierungsrat Dr. Alfred Gilgen, Zürich
Bern	Regierungsrätin Leni Robert, Bern
Luzern	Regierungsrat Dr. Walter Gut, Luzern (bis Juni 1987) Regierungsrätin Brigitte Mürner (ab Juli 1987)
Uri	Regierungsrat Hans Danioth, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Karl Bolting, Rickenbach
Obwalden	Regierungsrat Alfred von Ah, Giswil
Nidwalden	Regierungsrat Meinrad Amstutz, Stans
Glarus	Regierungsrat Fritz Weber, Glarus
Zug	Regierungsrat Dr. Anton Scherer, Zug
Fribourg	Conseiller d'Etat Marius Cottier, Fribourg
Solothurn	Regierungsrat Fritz Schneider, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Dr. Hansruedi Striebel, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrat Paul Jenni, Liestal (bis Juni 1987) Regierungsrat Dr. Hans Fünfschilling (ab Juli 1987)
Schaffhausen	Regierungsrat Ernst Leu, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Hans Höhener, Herisau
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Carlo Schmid, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Ernst Rüesch, St. Gallen
Graubünden	Regierungsrat Joachim Caluori, Chur
Aargau	Regierungsrat Dr. Arthur Schmid, Aarau
Thurgau	Regierungsrat Dr. Arthur Haffter, Frauenfeld
Ticino	Consigliere di Stato Giuseppe Buffi, Bellinzona
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre Cevey, Lausanne
Valais	Conseiller d'Etat Bernard Comby, Sion
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Jean Cavadini, Neuchâtel (<i>Président</i>)
Genève	Conseiller d'Etat Dominique Föllmi, Genève
Jura	Ministre Gaston Brahier, Delémont

Assoziiertes Mitglied:

Fürstentum Liechtenstein Regierungspräsident Hans Brunhart, Vaduz

2. Vorstand / Comité

Präsident/Président: Conseiller d'Etat Jean Cavadini, NE

Mitglieder/Membres: Conseiller d'Etat Bernard Comby, VS; Regierungsrat Hans Danioth, UR; Regierungsrat Dr. Arthur Haffter, TG (*Vizepräsident/vice-président*); Regierungsrat Dr. Anton Scherer, ZG; Regierungsrat Dr. Arthur Schmid, AG; Regierungsrat Carlo Schmid, AI; Regierungsrat Dr. Hansruedi Striebel, BS

Generalsekretär/Secrétaire général: lic. iur. Moritz Arnet, Bern

3. **Sekretariat EDK / Secrétariat CDIP**

Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern (Tel. 031/46.83.13)

4. **Finanzkontrolle / Vérificateurs des comptes**

Finanzdirektion des Kantons Zürich, Zürich /
Direction des finances du canton de Zurich, Zurich

B. INSTITUTIONEN / INSTITUTIONS

1. **Schweizerische Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen /
Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC)**

15, route des Morillons, 1218 Grand-Saconnex GE

Direktor/Directeur: Dr. Peter Gentinetta

Aufsichtskommission / Commission de surveillance

Präsident/Président: Pierre Cevey, VD

Mitglieder/Membres: Moritz Arnet, EDK, Bern; Urs Hochstrasser, BBW, Bern;
François Landgraf, Département fédéral des finances, Berne

2. **Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)/
Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation (CSRE)**

Francke-Gut, Entfelderstrasse 61, 5000 Aarau

Direktor/Directeur: Armin Gretler

Aufsichtskommission / Commission de surveillance

Präsident/Président: Hansruedi Striebel, BS

Mitglieder/Membres: Moritz Arnet, EDK, Bern; Urs Hochstrasser, BBW, Bern;
Werner Lustenberger, BIGA/SIBP, Bern

Wissenschaftlicher Beirat / Comité scientifique

Präsident/Président: Iwan Rickenbacher, Lehrerseminar Rickenbach SZ

Mitglieder/Membres: Hans-Ulrich Amberg, SVEB, Zürich; Daniel Bain, CRP du
cycle d'orientation, Genève; Hanspeter Büchler, ED, Zug; Fritz Heiniger, Schweiz.
Verband für Berufsberatung, Zürich; Carlo Jenzer, ED, Solothurn; Leonhard Jost,
KOSLO/SLV, Küttigen; Edo Poglià, OFES, Berne; Hans Stricker, Amt für
Unterrichtsforschung, Bern; Uri P. Trier, Pädagogische Abteilung ED, Zürich;
Jacques André Tschoumy, IRDP, Neuchâtel (1 vakant/vacant)

3. Schweizerische Zentralstelle für die Weiterbildung der Mittelschullehrer (WBZ) / Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)

Guggistrasse 7, Postfach 140, 6000 Luzern 4

Direktor/Directeur: Guido Baumann

Administrative Aufsicht / Surveillance administrative

Vorstand EDK / Comité CDIP

Leitender Ausschuss / Comité directeur

Präsident/Président: Anton Scherer, ZG

Mitglieder/Membres: Jean-Marie Boillat, DE, Delémont; Peter Bonati, Universität Bern; Charles Borel, président SSPES/VSG, Bex; Georges Büttiker, Rektor DMS, Basel; Ernst Flammer, BBW, Bern; Giuseppe Galeone, Wirtschaftsgymnasium, St. Gallen; Michel Girardin, Dir. Institut pédagogique, Porrentruy; Willy Jeanneret, Centre de perfectionnement, Moutier; August Kaiser, Kantonsschule Pfäffikon; Hans-Peter Pfäffli, Liceo cantonale, Lugano; Helmut Reichen, Rektor Gymnasium, Interlaken; John Rufener, Kantonsschule Riesbach, Zürich; Hans Schuler, Kantonsschule Zug, Zug; Claude Wannemacher, Gymnase cantonal, Neuchâtel; Giovanni Zamboni, Liceo cantonale, Lugano

Stellvertreter/Suppléants: Jean-Jacques Cléménçon, Gymnase cantonal, Neuchâtel; Ursula Germann, Kantonsschule Sargans; André Maillard, Ecole supérieure de commerce, Sierre; Richard Marti, Kantonsschule Reischach, Zürich; Marino Ostini, OFES, Berne; Lysiane Parchet, Collège de la Tuilerie, St-Maurice; Dieter Vogel, Gymnasium Muttenz

C. KOMMISSIONEN / COMMISSIONS

1. Kommission der Departementssekretäre (DSK) / Commission des secrétaires généraux (CSG)

Präsident/Président: Moritz Arnet, EDK

Mitglieder/Membres: Andres Basler, Aarau; Viktor Baumeler, Luzern; François Bettex, Lausanne; Jean-Marie Boillat, Delémont; Walter Brandenberger, Basel; Hanspeter Büchler, Zug; Robert Fäh, Altdorf; Robert Gerbex, Lausanne; Armando Giaccardi, Bellinzona; Andreas Marti, Bern; Rudolf Roemer, Zürich; Werner Stauffacher, St. Gallen; Christian Trippel, Chur

2. Pädagogische Kommission (PK) / Commission pédagogique (CP)

Präsident/Président: Dr. Rudolf Stambach, Rorschach

Mitglieder/Membres: Moritz Arnet, Bern; Charles Borel, Bex; Charles de Carlini, Genève; Gianni Gianinazzi, Agno-Serocca; Hansjörg Graf, Zürich; Ruedi Gysi, Zürich; Edgar Kopieczek, Dussnang; Heinrich Lang, Frauenfeld; Jean-Pierre Meylan, Bern; Anne-Andrée Mori, La Neuveville; Dr. Felix Oggenfuss, Luzern; Rémy Rosset, Lausanne; Dr. Ernst Sommerhalder, Solothurn; Dr. Hans Stricker, Bern; Monica Thurler, St-Légier

3. Kommission Diplommittelschulen (DMS) Commission Ecoles du degré diplôme (EDD)

Präsident/Président: Fritz Schneider, SO

Mitglieder/Membres: Jachen C. Arquint, Chur; Andres Basler, Aarau; Luigi Bernasconi, Viganello; Charles Borel, Bex; Marlies Engler, Zug; Claudio Hüppi, Zug; Paul Kury, Delémont; Peter Lutz, Bern; Richard Marti, Zürich; Jean-Pierre Meylan, Bern; Esther Modena-Burkhardt, Zürich; Ernst Müller, MuttENZ; Daniel Noverraz, Nyon; Ramon Nyffeler, Genève; Hans Ramseier, Zürich; Hanspeter Riesen, Bern

4. Schweizerische Kommission für audio-visuelle Unterrichtsmittel und Medienpädagogik (SKAUM)

Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation aux mass media (COSMA)

Präsident/Président: Pierre Luisoni, CDIP

Mitglieder/Membres: Andres Basler, Aarau; Dr. Christian Doelker, Zürich; Jean-Pierre Dubied, Bern; Robert Gerbex, Lausanne; Peter Kormann, Bern; Jacqueline Martel, Bern; Jean Martenet, Neuchâtel; Ernst Ramseier, Pratteln; Luigi Reclari, Bellinzona; Yolanda Rial, Meyrin GE; Ernst Scherrer, St. Gallen; Dr. Charles Vincent, Luzern; Maurice Wenger, Genève

**5. Kommission für Stipendienpolitik
Commission pour la politique des bourses d'études**

Präsident/Président: Hans Danioth, UR

Mitglieder/Membres: Moritz Arnet, EDK, Bern; Franz Boschung, Service des bourses DIP, Fribourg; Dr. Franz Ehrlé, Eidg. Stipendienkommission für ausländische Studierende, Fribourg; Jean Favarger, CIBE, Genève; Ernst Flammer, BBW, Bern; RR Hans Höhener, AR; Niklaus Merz, IKSK, Basel; Dr. Rudolf Natsch, BIGA, Bern; Paul Rauber, IKSK, Bern; Elsbeth Schmassmann, Stipendienabt. ED, Zürich; Dr. Ingrid Zwimpfer, Zentralstelle für Ausbildungsförderung, Aarau

6. Atlas-Delegation / Délégation Atlas

Präsident/Président: Alfred Gilgen, ZH

Mitglieder/Membres: Dominique Föllmi, GE; Leni Robert, BE; Walter Gut, LU; Giuseppe Buffi, TI

Sekretär/Secrétaire: August von Rüthi, Zürich

D. DELEGATIONEN / DELEGATIONS

1. OCDE, Comité de l'éducation

Moritz Arnet, EDK

2. **Conseil de l'Europe, Comité des hauts fonctionnaires de l'éducation (CHF)**
Moritz Arnet, EDK

3. **Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle (CDCC)**
Pierre Luisoni, CDIP

4. **Nationale schweizerische UNESCO-Kommission /
Commission nationale suisse pour l'UNESCO**
Dominique Föllmi, GE

5. **Stiftungsrat des Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen
Forschung/
Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique**
Jean Cavadini, NE; *suppléant*: Pierre Cevey VD; Ernst Rüesch, SG; *Suppleant*: Moritz
Arnet; EDK Hansruedi Striebel, BS; *Suppleant*: Jean-Claude Gauthier, FR

6. **Koordinationskonferenz für Fragen der Wissenschaftspolitik /
Conférence pour la coordination de la politique de la science**
Jean Cavadini, NE; Moritz Arnet, EDK

7. **Schweizerische Hochschulkonferenz (Nichthochschulkantone) /
Conférence universitaire suisse (cantons non universitaires)**
Ausschuss/Comité: Brigitte Mürner, LU
Plenum/Plénière: Brigitte Mürner, LU; Arthur Schmid, AG

(Der Konferenzsekretär ist Mitglied mit beratender Stimme in Ausschuss und
Plenum. / Le secrétaire général est membre du Comité et de l'Assemblée plénière
avec voix consultative.)

8. **Schweizerischer Wissenschaftsrat / Conseil suisse de la science**
Jean Cavadini, NE; Marius Cottier, FR; Ernst Rüesch, SG

9. **Kommission "Hochschulvereinbarung" /
Commission "Accord intercantonal sur la participation au financement des
universités"**
Pierre Cevey, VD (*suppléant*: Ernest Giddey, Lausanne); Marius Cottier, FR
(*suppléant*: Jean-Claude Gauthier, Fribourg); Brigitte Mürner, LU (*Stellvertreter*:
Viktor Baumeler, Luzern); Ernst Rüesch, SG (*Stellvertreter*: Werner Stauffacher,
St. Gallen); Moritz Arnet

10. Eidgenössische Maturitätskommission / Commission fédérale de maturité

Guido Baumann, Luzern

11. Heimvereinbarung, Konferenz der Regierungsvertreter/Convention relative aux homes, Conférence de chefs de département

Bernard Comby, VS; Alfred Gilgen, ZH

12. Eidgenössische Kommission für Schulstatistik / Commission fédérale de la statistique scolaire

Moritz Arnet, EDK (*Präsident/Président*); Jacques Prod'hom, CESDOC, Genève; Ulrich H. Jenny, Luzern (IEDK); Richard Hunziker, St. Gallen (EDK-Ost); August Lienin, Liestal (NW EDK); Marc Humbert, délégué à la statistique scolaire, Neuchâtel (SR/TI)

13. Eidgenössische Konsultativkommission für das Ausländerproblem/ Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers

Walter Kurmann, Ebikon

14. Ad hoc-Kommission für Schulfragen von Ausländerkindern / Commission ad hoc pour les questions scolaires des enfants migrants

Moritz Arnet, EDK; Daniel Grivel, Lausanne; Gerhard Keller, Zürich; Walter Kurmann, Ebikon; Hans Stricker, Bern

15. Kommission für Fragen der Schweizerschulen im Ausland/ Commission pour les questions des écoles suisses à l'étranger

Walter Brandenberger, Basel

16. Eidgenössische Stipendienkommission für ausländische Studierende / Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers

Paul Rauber, Bern

17. Kommission "Jugendliche und Arbeitsmarkt" / Commission "Jeunesse et marché du travail"

Moritz Arnet, EDK

18. Geschäftsleitender Ausschuss der Schweizerischen Vereinigung für Erwachsenenbildung/ Comité directeur de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes

Wulf Schmid, Liestal

19. **Pestalozzi-Stiftung / Fondation Pestalozzi**
Meinrad Amstutz, NW
20. **Eidgenössische Filmkommission / Commission fédérale du cinéma**
Robert Gerbex, Lausanne
21. **Kommission für das schweizerische Schulwandbilderwerk/
Commission "Tableaux scolaires suisses"**
Robert Stadelmann, Interkantonale Lehrmittelzentrale (ILZ), Luzern
22. **Eidgenössische Turn- und Sportkommission /
Commission fédérale de gymnastique et de sport**
Karl Bolfig, SZ
23. **Kommission für die pädagogische Rekrutenprüfung /
Commission des examens pédagogiques des recrues**
Fritz Weber, GL
24. **Stiftungsrat der Schweizerischen Stiftung für Gesundheitserziehung /
Conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'éducation de la santé publique**
Arthur Haffter, TG
25. **Stiftung "Schweizer Jugend forscht" / Fondation "La science appelle les jeunes"**
Hans Höhener, AR
26. **Stiftung für die Schweizer Jugend (General Henri Guisan) /
Fondation pour la jeunesse suisse (Général Henri Guisan)**
Hanspeter Büchler, ZG
27. **Stiftungsrat zur Erhaltung der Hohlen Gasse bei Küssnacht /
Conseil de fondation pour la protection du "Chemin creux" près de Küssnacht**
Meinrad Amstutz, NW
28. **Stiftungsrat zur Erhaltung des Schlachtfeldes von Morgarten /
Conseil de fondation pour la protection du champ de bataille de Morgarten**
Meinrad Amstutz, NW

**29. Vereinigung Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik /
Association pour le secrétariat suisse de pédagogie curative**

Moritz Arnet, EDK; André Barthassat, Genève; Anton Huber, Luzern; Robert Jäger,
Aarau; Hans Keller, Herisau; Mauro Martinoni, Bellinzona

TAGUNGSORTE DER KONFERENZ / SEANCES DE LA CONFERENCE

Jahr/Année	Vorort	Sitzungsort / Séance
1897/1898	Zürich	Luzern und Zürich
1899/1900	St. Gallen	St. Gallen und Baden
1901	Genève	Genève
1902	Bern	Bern
1903	Luzern	Luzern
1904	Aargau	Aarau
1905	Solothurn	Solothurn
1906	Appenzell A. Rh.	Heiden
1907	Vaud	Lausanne
1908	Obwalden	Sarnen
1909	Schaffhausen	Schaffhausen
1910	Fribourg	Fribourg
1911	Basel-Land	Liestal
1912	Glarus	Glarus
1913	Neuchâtel	Neuchâtel
1914	Thurgau	Frauenfeld
1915	Graubünden	Chur
1916	Valais	Sion
1917	Basel-Stadt	Basel
1918	(keine Tagung / pas de séance)	
1919	Ticino	Lugano
1920	Zug	Zug
1921	Nidwalden	Stans
1922	Vaud	Lausanne
1923	Zürich	Zürich
1924	(Uri)	Olten
1925	Solothurn	Solothurn
1926	Genève	Genève
1927	Appenzell A. Rh.	Herisau
1928	Schwyz	Schwyz
1929	Neuchâtel	Neuchâtel
1930	Aargau	Aarau
1931	Luzern	Basel und Luzern
1932	St. Gallen	St. Gallen
1933	Fribourg	Fribourg
1934	Schaffhausen	Schaffhausen
1935	Bern	Thun
1936	Basel-Land	Liestal
1937	Glarus	Glarus
1938	Thurgau	Frauenfeld
	a.o. Sitzungen / séances extraordinaires	Bern und Zürich
1939	Valais	Sion

1940	Graubünden	Chur
1941	Obwalden	Sarnen
1942	Ticino	Bellinzona
1943	Zug	Zug
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1944	Zug	Olten Zug
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1945	Zug	Bern Lausanne
1946	Zug	Zürich
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1947	Solothurn	Luzern Solothurn
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1948	Neuchâtel	Basel Neuchâtel
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1949	Nidwalden	Bern Stans
1950	Genève	Genève
1951	Aargau	Aarau
1952	Schwyz	Schwyz
1953	Appenzell A. Rh.	Herisau
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1954	Luzern	Zürich Luzern
1955	St. Gallen	St. Pirminsberg
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1956	Fribourg	Neuchâtel Fribourg
1957	Schaffhausen	Schaffhausen
1958	Bern	Oberhofen bei Thun
1959	Basel-Land	Liestal
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1960	Basel-Stadt	Luzern Basel
1961	Glarus	Glarus
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1962	Thurgau	Bern Frauenfeld
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1963	Valais	Ouchy / Lausanne Sion
1964	Solothurn	Solothurn
	a.o. Sitzung / séance extraordinaire	
1965	Zürich	Lausanne Winterthur
1966	Graubünden	Chur
1967	Uri	Altdorf
	a.o. Sitzungen/ séances extraordinaires	
1968	Neuchâtel	Bern (3) und Zürich (1) Neuchâtel
	a.o. Sitzungen / séances extraordinaires	
		Zürich und Bern

Präsidium / Présidence

1969	Zug a.o. Sitzung/séance extraordinaire	Appenzell Bern
1970	Zug a.o. Sitzungen/séances extraordinaires	Montreux Bern und Zürich
1971	Zug a.o. Sitzung/séance extraordinaire	Lugano Zürich
1972	Zug a.o. Sitzungen/séances extraordinaires	Aarau Bern (2)
1973	Zug a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Genève Bern (2) Zürich
1974	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires	Giswil Bern und Zürich
1975	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Zug Bern und Zürich (mit VDK/avec CDEP) Zürich
1976	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Stans Bern (2) Zürich
1977	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Vaduz Zürich und Bern Zürich
1978	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Fribourg Bern (2) Zürich
1979	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Schwyz Bern (3) Bern
1980	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Herisau Zürich und Bern Zürich
1981	Zürich a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Luzern Bern und Zürich Zürich
1982	St. Gallen a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	St. Gallen Bern (2) Zürich
1983	St. Gallen a.o. Sitzungen/seances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Bern Bern (2) Zürich

1984	St. Gallen a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Schaffhausen Basel und Zürich Zürich
1985	St. Gallen a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Liestal Bern (3) Aarau
1986	Neuchâtel a.o. Sitzungen/séances extraordinaires	Glarus Bern (2)
1987	Neuchâtel a.o. Sitzungen/séances extraordinaires Deutschschweizer EDK/Conférence alémanique	Basel Bern und Zollikofen Gossau SG